Mercure galant (1678)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Mercure galant (1678). 1693/04.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

(Mq. Planch. Leg. 189.)

(231)

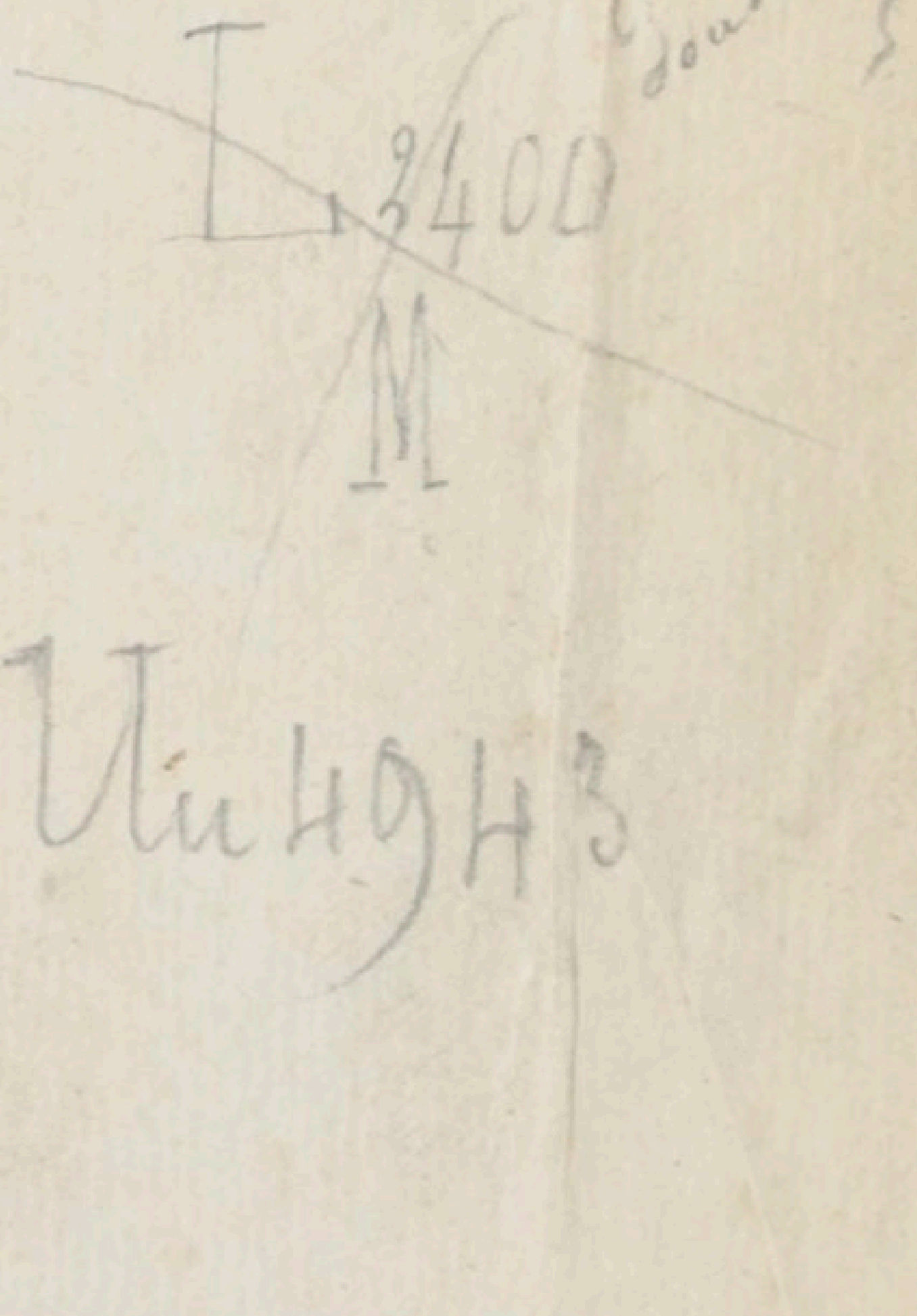

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

AVRIL 1693.

A PARIS,
GALERIE-NEUVE DU PALAIS.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant au premier jour de chaque Mois, & on le vendra Trente sols relié en Veau, & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.
Et MICHEL BRUNET, Galerie-neuve du Palais, au Dauphin.

M. DC. XCIII.

Avec Privilege du Roy.

AVIS.

QVelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoye pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toûjours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reïtere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoyent, & sur

AVIS.

tout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes, d'affranchir leurs Lettres de port, s'ils veulent qu'on faſſe ce qu'ils demandent. C'eſt fort peu de choſe pour chaque particulier, & le tout enſemble eſt beaucoup pour un Libraire.

Le ſieur Brunet qui debite preſentement le Mercure, a rétably les choſes de maniere qu'il eſt toûjours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui ſe font à la Campagne, il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets ſeront pluſieurs jours en chemin, Paris ne laiſſera pas d'avoir le Mercure longtemps avant qu'il ſoit arrivé dans

les Villes éloignées, mais aussi les Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Brunet, s'exposent à le recevoir toûjours fort tard par deux raisons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre si-tost qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant qu'on en fasse le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'aprés qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le prestent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il se charge de faire les paquets luy-mesme & de les faire

AVIS.

porter à la poſte ou aux Meſſagers ſans nul intereſt, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adreſſe. Il fera la meſme choſe generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, ſoit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, ſans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il ſe rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, il les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un meſme paquet. Tout cela ſera executé avec une exactitude dont on aura tout lieu d'eſtre content.

AVRIL 1693.

QUEL plaisir pour vous, Madame, si je vous pouvois rapporter fidellement toutes les belles choses qui furent dites à l'honneur du Roy, le Mardy 31. du mois passé, dans la

Seance publique de l'Acade-
mie Françoiſe, où Mr l'Abbé
de la Mote-Fenelon fut receu
à la place de feu Mr Peliſſon!!
Son merite qui l'a fait choiſir
pour Précepteur de Monſei-
gneur le Duc de Bourgogne,
eſtoit trop connu de tout le
monde, pour n'attirer pas une
aſſemblée tres-nombreuſe.
Non ſeulement elle fut remar-
quable par la foule qui fit
trouver le lieu trop petit,
mais par la preſence de quan-
tité de perſonnes d'un rang
diſtingué. Mr de la Mote-
Fenelon fut écouté de la ma-

niere du monde la plus favorable, & ſon Diſcours répondit parfaitement à ce qu'on avoit attendu de luy. Avec quelle fineſſe d'eſprit, & quelle delicateſſe d'expreſſion ne parla t il pas de la ſageſſe de noſtre Auguſte Monarque, qui ſçait toujours ſi bien preparer ſes grands deſſeins, que le ſuccés de tout ce qu'il entreprend, quelque difficile qu'il paroiſſe, peut eſtre regardé comme infaillible, ſitoſt qu'il l'a reſolu ! Il n'oublia, ny la fureur des Duels heureuſement reprimée, ny

l'Heresie étoufée entierement
dans tous ses Etats, ny les
efforts impuissans de tant
d'Ennemis liguez, qui par
leurs pertes continuelles ap-
prennent de jour en jour com-
bien il est dangereux de pren-
dre les armes contre un Prin-
ce, qui si l'Univers ne devoit
avoir qu'un Maistre, seroit
trouvé digne seul de com-
mander à toute la terre.
N'attendez point que pour
vous donner quelque foible
idée de ce qui luy fit meriter
l'applaudissement de tousceux
qui l'entendirent, j'entre dans

ucun détail particulier. Tous
es termes dont il se servit pour
xprimer ses pensées, leur é-
oient si propres, que le moin-
dre changement leur feroit
perdre beaucoup de leur grace,
& il vaut mieux differer à sa-
tisfaire vôtre curiosité, jusqu'à
ce qu'il ait donné au Public
une Piece d'Eloquence si uni-
versellement souhaitée, que
d'en faire des Extraits qui ne
pourroient vous en marquer
les beautez que tres-impar-
faitement.

Mr Bergeret, Secretaire du
Cabinet, & de Mr Colbert de

Croiſſy, Secretaire & Miniſtre
d'Etat, alors Directeur de l'A-
cademie, fit entrer auſſi l'éloge
du Roy dans ſa réponſe. Vous
ſçavez que cette grãde matiere
eſt toujours traitée noblement
par ceux qui compoſent cette
illuſtre Compagnie, & les
Diſcours éloquens que Mr
Bergeret y a déja faits en plu-
ſieurs occaſions, vous doivent
eſtre des preuves de la juſtice
qui luy fut renduë en celle-
cy. Enſuite Mr l'Abbé de la
Vau, dont vous connoiſſez
le zele pour tout ce qui regar-
de la gloire de Sa Majeſté, fit

art à l'Assemblée d'une De-
ise de sa façon que vous trou-
erez fort juste. J'attens à
ous en parler que je vous
envoye gravée. L'explication
e cette Devise fut précedée
'un petit Discours, dans le-
uel il fit connoistre avec
ombien de raison les surpre-
antes actions du Roy sont
dmirées dans les climats les
lus éloignez, aprés quoy il
eut un Ouvrage en Vers de
Mr Boyer sur la delicatesse
es caracteres, remply de
eintures delicates, qui me-
iterent l'approbation des plus

Critiques. Cette Piece parut digne de son Auteur, qui n'a pas manqué d'y mesler adroitement le Portrait du Prince. Mr l'Abbé de Choisy ferma la Seance par la lecture qu'il fit d'un autre Ouvrage de Poësie de Mr Perrault qui se voyant accusé d'avoir peu d'estime pour les Anciens, & de les traiter d'Auteurs steriles, & qui manquent d'invention, fut bien-aise de détromper le Public, en luy faisant voir qu'il est entierement éloigné de ces sentimens, & que s'il trouve

dans Homere & dans Virgile
quelques endroits qui sem-
blent n'estre pas dignes de ces
grands Genies, il y admire en
même temps une infinité de
belles choses, que l'on doit
se proposer comme d'excel-
lens modelles pour arriver,
s'il se peut, à la perfection
où les Modernes s'efforcent
d'atteindre. Cet Ouvrage est
la traduction d'un endroit
du sixiéme Livre de l'Iliade,
où Homere fait representer à
Hector par Andromaque sa
Femme, l'état déplorable où
la laissera sa mort, qu'elle

tient certaine, ſi continuant toujours à s'expoſer, il ſonge ſi peu à ce qu'elle deviendra quand elle l'aura perdu. Le petit Aſtianax qu'il veut prendre entre ſes bras, & qui effrayé de ſon armure ne veut point quitter ceux de ſa Nourrice, eſt une peinture fort vive & fort naturelle de ce qu'un âge ſi tendre fait reſſentir aux enfans.

Les Arts continuent toujours à ſe perfectionner en France, & le Roy par ſes Lettres patentes du 26. du mois paſſé, accorda à Mr de Hau-

tefeüille le Privilege de faire fabriquer, vendre & debiter les Horloges & les Montres qu'il a nouvellement inventées pour la perfection des Pendules portatives, & autres inventions nouvelles d'Horlogerie, de rétablir les anciennes de cette nouvelle façon, & d'y mettre une marque particuliere pour connoistre celles qui seront faites avec sa permission. Voicy un Ecrit que l'on a rendu public, en forme d'avis sur ce Privilege.

Avril 1693.

PEU de gens ignorent que depuis que l'Horlogerie est en usage, il a esté impossible de faire des Horloges portatives & des Montres justes, & qu'il n'y a que depuis dix-huit ans que Mr de Hautefeuille a proposé le moyen de regler les Allées & les Venuës du Balancier par les Vibrations d'un Ressort, qu'on en fait qui approchent de la justesse; mais quoy que ce moyen les rende beaucoup plus justes qu'elles n'estoient auparavant, le defaut qu'il specifia dans son Ecrit presenté à l'Academie Royale des

Sciences en 1674. dont il a inſeré le Certificat dans ſon Factum contre Mr Huguens, a obligé encore les Ouvriers d'apporter une grande exactitude dans la fabrique des Montres, ſans laquelle il leur a eſté impoſſible d'en faire de bonnes. Il eſt certain que ce ſeroit rendre un ſervice tres-conſiderable au Public & à la poſterité de perfectionner l'Horlogerie, qui eſt un des plus beaux Arts que nous ayons, dont la principale uiilité ſeroit de faire des Pendules de Mer fort juſtes, par le moyen deſquelles on auroit la connoiſſance des Longitudes.

L'invention nouvelle que Mr de Hautefeuille publie maintenant, eſt un moyen de rectifier tellement les inégalitez des Dents, des Rouës & des Pignons, de la Fusée & du grand Reſſort, que les Ouvriers feront à l'avenir des Horloges portatives & des Montres auſſi juſtes que les Pendules; non pas de la juſteſſe des grandes Pendules à Secondes, comme quelques ignorans ſe le ſont imaginé, mais auſſi juſtes que les Montres qui leur ſeront Homonymes, c'eſt à dire, de meſme dénomination, ou que ſeroient ces meſmes Montres ſi elles eſtoient

miſes en Pendules ; car de meſme que la juſteſſe des Pendules immobiles eſt differente ſelon la plus petite ou la plus grande longueur de la Verge & la peſanteur de la Lentille, celle des Pendules portatives differe pareillement ſelon la force du Reſſort Spiral, & ſelon ſa plus petite ou ſa plus grande longueur, en ſorte que plus il ſera roide, & plus il aura de Spires & de revolutions, & plus elles ſeront juſtes. Ce moyen conſiſte particulierement à rendre les Vibrations du Reſſort en Spirale Iſochrones, c'eſt à dire, d'un temps prêciſément égal, en ſorte

que les Tours & les Retours du Balancier, soit qu'ils soient grands ou petits, n'employent pas plus de temps les uns que les autres, & qu'il n'y a entre-eux aucune difference sensible, qui est l'effet de la Cycloide & du Rochet. & le principe des Pendules immobiles, qui vont toujours reglement, quoy qu'on y ajoûte plus ou moins de poids, ou que le Ressort tire avec plus ou moins de violence. Cette nouvelle invention qui met les Pendules portatives dans le plus haut degrè de perfection où elles puissent parvenir, se peut pratiquer en diffe-

rentes façons, dont il y en a de fort simples, & qui ne different presque point de la maniere ordinaire & en usage, excepté que le Ressort Spiral est beaucoup plus fort & plus long, & que le Cercle du Balancier est solide, plus pesant que les autres, & sans Barrettes, qui s'opposent à la justesse, estant obligées de diviser l'air continuellement. Cette pesanteur du Balancier n'engagera point à augmenter la force du Barillet, ce qui étonnera sans doute les Ouvriers, qui croiront aussi, mais à tort, que les Pivots de ce Balancier useront leurs

trous en peu de temps.

Quoy que le principe de cette invention ſoit executé depuis pluſieurs années dans les grandes Pendules immobiles à Secondes dont il en fait la perfection, & quoy qu'on l'explique fort clairement aux Horlogers, ils ne le concevront pas neanmoins, & ils le deſapprouveront meſme. Ainſi il n'y aura que la veuë & l'experience qui pourront les convaincre, comme elle fit dans les commencemens qu'on ajoûta le Reſſort Spiral, qu'ils traiterent de chimerique & d'impoſſible, a rce qu'ils ne pouvoient le comprendre.

prendre. L'inegalité des Vibrations du Ressort en Spirale paroist dans les Montres, en ce que les Horlogers y ajoûtent rarement les Minutes, qui en font connoistre sensiblement & en peu de temps l'inégalité, & que ceux qui les y mettent sont obligez de se servir de la Fusée, & d'apporter bien de l'exactitude à la proportionner au grand Ressort. On s'en apperçoit encore dans les Pendules de Carrosse, vulgairement dites à Bouteille, ausquelles on ajoûte un Pendillon ou un petit Pendule, qu'on oste en les transportant, & qu'on remet lors qu'=

elles doivent demeurer immobiles, parce que ſans ce Pendillon elles ne vont point également, avançant au commencement, & retardant ſur la fin ; mais elle paroiſt encore plus dans les Montres à huit jours, dont la moindre inégalité de la Fusée y apporte beaucoup de changement, d'où vient qu'il y en a tres-peu dont on ſoit content, & qu'elles ſont toutes fort ſujettes à s'arreſter. Cette nouvelle Invention rend les Montres juſtes, quoy que la Fusée ſoit de figure irreguliere & diſproportionnée au grand Reſſort. C'eſt pourquoy les Horlogers

pourront ſans crainte y ajoûter les Minutes. Ils ne ſeront plus obligez de mettre aux Pendules de Carroſſe ou à Bouteille, un Pendillon dont ils connoiſſent aſſez les incommoditez, puis que ſans ce petit Pendule elles iront également au haut & au bas. A l'égard des Montres à huit jours, ils les feront juſtes, & elles ne ſeront point ſujettes à s'arreſter, pourvû qu'ils ne negligent pas l'exactitude du travail & l'avantage de la Fusée; ce qui donnera lieu à l'avenir d'abandonner les Montres à trente heures, comme on a fait autrefois

celles de quinze, à cauſe de la ſujétion incommode de les remonter ſi ſouvent.

Ce principe ſervant auſſi à continuer le mouvement aux Pendules immobiles avec tres-peu de force, on les fera communément aller un an ſans les remonter, à repetition, & avec un ſeul Balancier. Ceux qui y en ont mis deux, ou un ſeul, quoy que tres fort, ſeront obligez de ſe ſervir du nouveau Balancier de Mr de Hautefeüille, ſans lequel leurs Pendules ſeront fort ſujettes à s'arreſter, & n'iront pas auſſi long-temps qu'ils l'avoient pro-

ietté, ny meſme avec tant de juſteſſe. On remettra de cette nouvelle maniere toutes les Pendules à Bouteille. On pourra auſſi remettre de cette nouvelle façon quelques Montres qui le meriteront, & qu'on aura reconnuës défectueuſes pendant pluſieurs années, pourvû qu'il y ait de la place ſuffiſamment pour ajoûter un Reſſort Spiral plus fort & plus long, & un Balancier ſolide & ſans Barrettes. Les grandes Horloges publiques, & les autres anciennes qui ſont encore à Balancier, eſtant miſes de cette nouvelle façon, iront auſſi juſte

que ſi elles eſtoient miſes en Pen-
dules, & il en coutera bien moin
puis qu'il n'y a aucune Roüe à
ajouter.

On pourra auſſi changer celles
dont on ſe ſert dans les Chambres;
& d'immobiles les rendre porta-
tives, pour les faire ſervir à un
double uſage, dans le Carroſſe;
& à la Maiſon.

Mais comme la connoiſſance
des Longitudes ſur la Mer, que
Mr de Hautefeüille a euë princi-
palement en vuë dans la recher-
che de cette Invention, eſt d'u-
ne conſequence infiniment plus
grande, que d'avoir des Mon-

tres un peu plus justes & à huit jours, ou des Pendules à un an, ce qu'il n'a consideré que comme un accessoire & une suite de ce principe, les Ouvriers feront doresnavant des Pendules de Mer à Secondes, c'est à-dire, dont chaque Tour & Retour du Balancier sera d'une Seconde, lesquelles auront la justesse des Pendules qui servent aux Observations Astronomiques, pour en fournir les Vaisseaux, particulierement ceux qui font des Voyages de long cours.

Enfin cette nouvelle invention servira en plusieurs autres

occaſions qu'il ſeroit trop long de déduire, ce qui doit faire connoître aux Maiſtres & aux Compagnons Horlogers, qu'elle leur ſera à tous tres-lucrative, & qu'elle en enrichira pluſieurs, puiſqu'en changeant, pour ainſi dire, de face toute l'Horlogerie, elle leur procure tant de travail & des ouvrages en ſi grand nombre. Les Ouvriers intelligens, ou qui ſeront aidez & inſtruits par de Sçavans Mathematiciens, pourront eſſayer de pratiquer cette Invention, mais on leur conſeille de voir auparavant chez Mr Langlois, qui l'a conçuë &

xecutée, toutes les manieres dif-
erentes dont il l'a miſe en prati-
ue, afin d'imiter celle qui ſera
a meilleure & la plus ſimple,
u'ils tâcheront meſme de recti-
ier, & de réduire encore à une
lus grande perfection. Ils y trou-
veront des Pendules à Bouteille
& des Montres dont ils n'au-
ont jamais vu de ſemblables, &
ls verront les nouveaux Eſſais
uſquels il travaille pour les per-
ectionner, & pour empeſcher
que l'agitation violente de la Po-
te & les ſecouſſes trop fortes ne
es alterent. Ceux qui ne pour-
ont pas les voir, attendront la

publication de l'Ecrit de Mr de Hautefeüille, dans lequel ils trouveront les Nombres, le Calibre & les Proportions des Montres à huit jours, & des Pendules de Mer & à un an, avec une explication entiere, tant de cette nouvelle Invention, que des principes de la mesure du temps & de tout ce qui concerne la speculation de l'Horlogerie. Cependant les personnes qui souhaiteront acheter ou faire rétablir de ces sortes d'Horloges & de Montres, s'adresseront à Mr Langlois, Maistre Horloger, demeurant dans la Place Dauphine.

J'ajousteray à ce qui est porté par cet avis, que ceux qui voudront traiter du Privilege de Mr. de Hautefeuille, peuvent s'adresser à luy. Il demeure sur le Quay Malaquest à l'Hostel de Boüillon. Si la Communauté des Horlogers de Paris veut s'en accommoder, ou plusieurs ensemble, il les preferera à tous autres, & leur en fera une composition plus avantageuse. Il en usera de la mesme sorte avec ceux qui voudront traiter separement & pour leur fait particulier.

Vous vous ſouvenez, Mada-
de la Fonte me, que Mademelle des Houlie-
res, Fille de l'Illuſtre Madame
dedi- des Houlieres dont vous avez
-gier. vû tant de beaux Ouvrages,
remporta le Prix de Poëſie il y
a quelques années, par le juge-
ment de l'Academie Françoi-
ſe. La beauté de cette Piece
vous a fait ſouvent ſouhaiter
d'en voir d'autres de ſa façon,
& c'eſt ce qui m'oblige au-
jourd'huy à vous envoyer cel-
le que vous allez lire. La perte
qu'elle a faite depuis quelques
mois par la mort de Mr ſon
Pere, & la patience dont elle

a beſoin dans une ſanté fort chancelante, luy ont inſpiré les ſentimens qui ſont la matiere de ſes Vers.

REFLEXIONS CHRE'TIENNES.

AU milieu des ennuis, au milieu des alarmes,
Où de nouveaux malheurs me plongent tous les jours,
Quelle puiſſante main par d'inviſibles charmes
Des pleurs que je répans vient ſuſpendre le cours?
Où ſuis-je? & dans mon cœur quel calme vient de naiſtre

Qui me rappelle enfin à la tranquillité ?
Helas ! c'eſt toy, Seigneur, dont l'extrême bonté
M'arrache au deſeſpoir qui fait te méconnoiſtre
Dans l'excés de l'adverſité.

Daigne achever ce grand Ouvrage,
Ou, ſi je dois toujours ſouffrir,
Fais que de mon ſalut mes peines ſoient le gage ;
Ne m'accable de maux que pour te les offrir.
Affermis ſi bien mon courage,
Qu'au milieu des perils, qu'au plus fort de l'orage,
Je conſerve la paix que je viens d'acquerir.
La raiſon qui de l'homme eſt le plus beau partage,

Et dont il ſe pare toujours,
Eſt quelquefois chez le plus ſage
Dans les vives douleurs d'un difficile uſage,
Si tu ne viens à ſon ſecours.

S

Etablis dans mon ame une vertu conſtante;
Epargne-moy, Seigneur, les douloureux remords
Que me donnent ſouvent les coupables tranſports
D'une douleur impatiente.
Je ſuis foible, & je ſens que je ne puis ſans toy
Soutenir tout le poids du malheur qui m'accable.
Tout ce qu'il a d'affreux, de plus inſupportable,
Se preſente ſans ceſſe à moy.

S

Sans ceſſe le cœur plein d'une crainte mortelle,
Le cœur déja percé des plus funeſtes coups,
Je croy te voir armé d'un rigoureux couroux,
Et quoy qu'à tes ordres fidelle,
Je croy toujours me voir traiter en criminelle.
Eh! qui ne le croiroit? Par de nouveaux malheurs
La fortune & la mort à me nuire obſtinées,
Ont ſur moy ſans relâche exercé leurs fureurs;
Et je n'ay pû trouver au milieu des douceurs
Qu'offrent les plus belles années,
Le loiſir d'eſſuyer mes pleurs.

&

Tristes reflexions qui revenez sans
cesse,
Faut-il qu'à vos horreurs mon cœur
soit immolé!
Eloignez-vous de moy, devorante
tristesse,
Laissez-moy le repos que le Seigneur
me laisse,
Et cessez d'accabler mon esprit dé-
solé.
Mais quoy, vous redoublez! Je sens
que je frissonne.
Quel abîme de maux à mes yeux se
fait voir?
Ah! si ta grace m'abandonne,
Je suis encor, Seigneur, en proye au
desespoir.

On voit tous les jours des choses si surprenantes & si ex-

traordinaires, que les plus ſenſez ſont obligez d'avoüer que nos connoiſſances ſont bien foibles touchant la ſcience la plus neceſſaire à l'homme, qui eſt la Medecine, & ſur tout à l'égard des principes dont nous avons eſté faits en noſtre premiere conformation. La diſſection anatomique de deux corps, qui fut faite icy il y a fort peu de temps, a donné lieu à divers raiſonnemens. On trouva à l'un & à l'autre la rate au coſté droit, le foye au gauche, & les parties pectorales tranſ-

poſées hors de leur place de la meſme ſorte. Une ſi bizarre tranſpoſition des parties internes de ces deux corps, ſurprit également les plus ſçavans Naturaliſtes, & les plus habiles Phyſiciens. Sur tout les Medecins furent étonnez de voir la nature agir en cela contre ſes regles ordinaires. Les uns confeſſoient ingenument, que l'on n'eſt pas moins ſujet à s'égarer dans les tenebres d'une profeſſion ſi obſcure, que dans les deſtours d'un pays inconnu. D'autres plus

hardis ne voulant pas demeurer d'accord de leur ignorance, disoient que les choses qui tiennent du merveilleux, n'estoient point de leur competence, & ils appelloient extravagances, égaremens & irregularitez de la nature, ce qu'ils devoient traiter de Prodiges. Il n'y en a point peut-estre de plus remarquable que ce qui est arrivé à un jeune Gentilhomme, d'un teint brun, d'un regard un peu severe, & d'un temperament chaud & sec, qui a passé des années entieres, sans qu'il soit rien sor-

y de ſon corps de toute la
ourriture qu'il prenoit in-
eſſamment avec une faim
u'on ne peut comprendre.
u mois d'Avril 1676. n'eſ-
nt encore âgé que de qua-
orze à quinze ans, il fut atta-
ué d'une fievre tierce inter-
nittente, qui devint double
ierce, aprés quelques accez.
on Medecin ordinaire le fit
aigner du bras & du pied, &
omme beaucoup de remedes
axatifs qu'il prit ne luy firent
oint vuider ſon ventre, on
uy conſeilla de ſe ſervir de
Pruneaux laxatifs pendant

quelques ſemaines, & de pren
dre des lavemens purgatifs &
rafraichiſſans par intervalles.
Tout cela n'ayant rien fait, on
luy ordonna le bain d'eau
douce & commune, & ce bain
luy eſtant devenu inſupporta-
ble, il s'abandonna entiere-
ment à ſon appetit, mangeant
par excez, & preſque ſans au-
cun relâche, s'imaginant peut-
eſtre que cette abondance de
nourriture produiroit l'effet
qu'on attendoit. On s'apper-
çut alors que toute la region
du bas ventre commençoit à
s'enfler, ce qui fit continuer

les purgatifs & les Clyſteres rafraichiſſans & ramoliſſans. On luy en fit prendre un fort grand nombre, compoſez la plus part de miel & de ſel commun, de decoctions, de mercurial, & de verjus. On luy fit même avaler quelquefois demi verre d'huile d'amandes douces. Ces remedes ne l'ayant point ſoulagé, on conſultad'autresMedecins qui furent d'avis de preparer une decoction rafraichiſſante, purgative & ramoliſſante, & d'y mettre deux dragmes de ſené. On la fit prendre au malade,

& le lendemain deux verres de tiſane laxative Ce dernier remede luy fit rendre quelque peu de matieres ſemblables à des fumées de Cerf, & à des crottes de Chevres, non pas ſi dures, mais un peu mollettes, teintes & colorées de bile jaune. Ce furent les derniers remedes qu'il prit, ſe portant aſſez bien en apparence, & mangeant beaucoup plus qu'il ne faiſoit avant ce mal, ſans autre incommodité, ſinon que le ſoir avant que de ſe coucher, il ſe plaignoit d'une grande laſſitude par tout ſon corps,

corps, qui eſt un effet aſſez ordinaire du reſſerrement de ventre qui continuoit comme auparavant. Voicy la copie d'un certificat de cette maladie extraordinaire, atteſté par deux Medecins celebres, & ſigné par le Malade meſme. L'original eſt entre les mains de Mr Perron Docteur aux Droits, connu de la plus part des gens de Lettres, parmy leſquels il paſſe pour homme digne de foy, qui ne s'attache point à la bagatelle.

Mr B... agé de 29. ans aſſeure qu'à l'âge de quatorze ans,

il luy prit de ſi grandes douleurs de ventre, alvi tormina inſtar parturientis, *qu'il s'en fallut peu qu'il n'en mouruſt. Ces douleurs furent accompagnées & ſuivies d'une groſſe fievre qui ſe termina au quatorziéme jour dont il demeura ſi reſſerré, qu malgré tous les remedes dont il ſe ſervit, il fut trois années entiere ſans aller aucunement à la ſelle quoy qu'il mangeaſt parfaitemen bien, & qu'il buſt le plus ſouvent de la tiſane pour ſe rafraichir à proportion de ce qu'il avoi mangé. On remarquera que le remedes qu'on luy donnoit ſe con*

ſumoient dans ſon corps, ſans qu'il les rendiſt, & ce qui eſt encore de plus étonnant, c'eſt qu'il n'avoit aucune evacuation naturelle, qui puſt ſuppleer aux ſelles entierement retenuës, car il n'urinoit pas plus qu'il beuvoit, & ne ſuoit jamais que lors qu'on luy faiſoit prendre des remedes pour vuider ſon ventre. Il ſera encore remarqué que pendant ces trois années, il n'eut aucune oppréſſion, ny dégouſt, point de douleur de teſte ny d'inſomnie, au contraire, il dormoit bien, & ſe reveilloit le corps fort bien diſpoſé, ſi ce n'eſt que vers le ſoir il ſeplai-

gnoit de beaucoup de laſſitude. Enfin Madame ſa Mere laſſée de le voir en cet état, & de l'entendre gemir, fit un vœu pour luy à S^te Claire de Seurre, petite ville ſur la Saone, autrement dite Belle-garde, eloignée de quatre lieües de ſon pays natal, qui eſtoit le lieu de ſa demeure. Au bout de deux jours, ce jeune homme croyant revenir de Seurre au grand galop, comme il y eſtoit allé, avoit fait à peine une demi-lieuë, qu'il luy prit une douleur de ventre, Clamoſus inſtar parturientis dolor pareille aux premieres qu'il avoit ſenties. El-

e fut ſi grande cette fois là, qu'il crut en mourir. Ainſi ce fut avec des peines inconcevables, qu'il ſe rendit à une maiſon de campagne qu'il avoit à mi-chemin. La fievre continuë le prit en meſme temps que les tranchées, & continua neuf ou dix jours. On le ſaigna, & il fut purgé aprés que la fievre fut paſſée. Alors les purgatifs firent leur effet, & il rendit par le ſiege quantité de matieres épaiſſes comme de la glu. Aprés ces purgations, ſon ventre ſe remit dans ſon train ordinaire & naturel, de ſe vuider par les ſelles en quantité & qualité pro-

portionnée à ce qu'il avoit mangé. Il y a onze ans qu'il eut cette maladie, & depuis ce temps, sa santé a toujours esté parfaite, comme il l'asseure en homme d'honneur, & de bonne foy. Signé L. B.. Affirmé veritable à Beaune le 20e Janvier 1693. De Salins l'aisné, Medecin ordinaire du Roy.

Le 26. du mois passé, Monsieur & Madame firent l'honneur à Mr le Comte de Laugere, de le tenir sur les fonds dans la Chapelle du Palais Royal, & le nommerent Philippes-Charles. Il est Fils de

Mr le Marquis de la Fare, Capitaine des Gardes de Monsieur, & de Mademoiselle de Lux de Vantelet, Fille de Mr le Comte de Vantelet, autrefois Envoyé vers les Princes d'Allemagne. La ceremonie fut faite par Mr l'Abbé Fages, Aumonier ordinaire de son Alteſſe Royale.

Le 30. Feſte de l'Annonciation, le Roy nomma les Officiers Generaux. Je vous en envoye la Liſte, qui ne ſera nouvelle, ny pour vous, ny pour vos Amis, mais j'ay cru devoir la mettre icy, afin que

ceux qui la chercheront un jour dans mes Lettres, puissent l'y trouver. Quoy que cette Liste paroisse grande, il n'y a que les Brigadiers de Cavalerie & d'Infanterie, que Sa Majesté ait créez nouvellement Officiers Generaux. Les autres n'ont fait que monter.

Lieutenans Generaux.

Mrs de Bartillat.
Le Marquis de Vatteville.
Le Marquis de Montrevel.
Le Comte de Tallard.
Le Marquis de la Valette.
Le Comte de Ximenes.
De Maupertuis.

Le Marquis de Vins.
Le Marquis de la Hoguette. Fortin
De Busca. v Montesquiou
Le Comte de Montchevreüil. Mornoy
Le Marquis d'Harcourt.
Le Marquis de Crenan.
Le Marquis de Larray.
De la Bretesche. v Ligny
De Brissac. Cossé
Le Marquis de Feuquieres. Das
Le Comte de Gassé. Goyon
Le Marquis de Villars.
De Melac.
De Saint Sylvestre.
Le Marquis de Coignac. Franquetot
Le Comte de Quinçon.
Le Comte de Guiscard.

Le Marquis de Buzenval.
Le Marquis de Nonant.
Le Chevalier de Vendoſme.
Le Duc de Berwick.

Maréchaux de Camp.

Mrs le Marquis de Lanion.
Le Comte de Marſin.
De Servon.
Le Marquis de Florenſac,
De Varennes.
Le Comte de Loëmaria.
Le Chevalier de Bezons.
Le Comte de la Motte.
De Lignery.
Le Marquis de Vandeüil.
Le Comte de Medavy
Le Marquis de Genlis.

De Reignac. *v Barberin*
Le Chevalier de la Fare.
De Prechac.
Le Comte de Solre. *Croy*
Le Marquis de Castries. *la Croix*
De Pracontal.
Le Comte de Bourg. *du Maine*
Le Marquis d'Alegre.
Le Comte de Saint Fremond.
Le Comte de Mailly.
Le Comte de Nassau.
Le Duc de Montmorency.
Le Comte d'Avejan. *Vaunes*
Mylord Lukan.

Brigadiers de Cavalerie.

Mrs le Comte de Montrevel. *la Baume*
Le Marquis du Plessis.

Le Marquis de Raſſan.
De Sibourg.
Le Marquis de Grammont.
De Mazel.
Le Marquis de Blanchefort.
D'Imecourt.
Le Marquis de Merainville.
Le Marquis de Biſſy.
Le Marquis de Marivaux.
De Sainte Liviere.
Le Marquis du Cambout.
De Legal.
Le Marquis de la Salle.
Le Marquis de Flamanville.
De Preſle.
Le Comte de Rouſſi.
De la Beſſiere.

De Langallerie.
Le Comte de Queilus.
D'Averne. V. Ferrand et Bernard
De Serignan. Loth
De la Taſte.
Le Romery.
De Leſtrade.
Skelton.

Brigadiers d'Infanterie.

Mrs le Marquis de Surville. Hautefort
LeMarquis de Blainville. Colbert
De Vaguener.
Le Marquis d'Alincourt. Neufville.
Le Marquis de Turi.
Le Marquis d'Antin. Pardaillan
Le Marquis de Pompone. Arnaud
Le Marquis de Chamarante. Dornaiſon.

Le Bailleul.

De Gravezon.

Bethune. Le Marquis de Charoſt.

Le Marquis de la Chaſtre.

Parnas. Le Marquis de Thianges.

Nicolaï.

le Gallois. Le Marquis de Bouligneux.

Bonton. Le Comte de Chamilly.

Motier. Le Marquis de la Fayette.

De Belnave.

Heſſi.

De Caixon.

D'Aligni.

De Beaudumant.

Potier. Le Marquis de Novion.

v. Coulcy. Le Marquis de Vervins.

De Salis.

De la Chassagne.
De Chartogne.
Le Comte de Blanzac. Rochefoucaud
D'Arenes.
De Sailli.
Le Marquis de Cadrieux.
Des Alleurs. d'Ruchot
Le Marquis de Fourille. la Grange
Le Marquis de la Valiere. Chaumesan la Praume
Le Marquis d'Ambouville. d'Choiseul
De Wacop.
De Vigny.

Ce n'est point assez de vous avoir nommé un si grand nombre de Braves, il faut vous apprendre de quels Officiers Generaux les Armées du Roy

ſeront compoſées cette Campagne.

Armée de Flandre.

Mr le Maréchal Duc de Luxembourg.

Mr le Maréchal Duc de Villeroy.

Mr le Maréchal de Joyeuſe.

Lieutenans Generaux.

Mrs Roſen.

Le Marquis de Rubantel.

Le Duc de Bourbon.

Le Prince de Conty.

Le Marquis de Vatteville.

Le Marquis de la Valette.

Le Comte de Ximemes.

Le Marquis de Feuquieres.

Le Duc de Berwick. Fitzjames

Maréchaux de Camp.

Mrs le Duc de Roquelaure.

Le Chevalier de Gassion.

Le Comte de Marsin.

Le Chevalier de Bezons. Bezin

Le Comte de Solre. Croy

De Pracontal.

Le Comte de Mailly.

Le Duc de Montmorency.

Mylord Lukan.

Armée de la Meuse.

Mr le Maréchal de Boufflers.

Lieutenans Generaux.

Mrs le Duc du Maine. Bourbon

Le Marquis de Montrevel. La Fauvre

De Bartillat. Jehannot.

Le Comte de Tallard.

Le Comte de Montchevreüil.

De Busca.

Le Comte de Gassé.

Maréchaux de Camp.

Mrs le Marquis de Lanion.

Le Comte de la Motte.

De Lignery.

Le Marquis de Vandeuïl.

Le Marquis de Crequi.

Le Duc d'Elbeuf.

Le Baron de Bressey.

Le Comte de Nassau.

Armée d'Allemagne.

Mr le Maréchal Duc de Lorges.

Mr le Maréchal de Choiseul.

Lieutenans Generaux.

Mrs le Marquis de Chamilly. Houton

Le Marquis de la Feuïllée.

Le Marquis d'Uxelles. du Blé

Mylord Montcassel.

Le Marquis de Revel.

De la Bretesche. V Ligny

Le Marquis de Villars.

De Melac.

Maréchaux de Camp.

Mrs le Duc de la Ferté. Sennetere.

De Barbesieres.

Le Comte du Bourg. du Blaine

Le Marquis d'Alegre.

Le Marquis de Vaubecourt. Nettancourt

Le Comte de Saint Fremond.

Armée d'Italie.

Mr le Maréchal de Catinat.

Lieutenans Generaux.

Mrs le Duc de Vendosme.
Le Marquis de Langallerie.
Le Comte de Tessé.
Le Marquis de Vins.
Le Marquis de la Hoguette.
Le Marquis de Larray.
Le Chevalier de Vendosme,
Grand-Prieur de France.

Maréchaux de Camp.

Mrs d'Usson.
Le Chevalier de Tessé.
De Bachevilliers.
Le Marquis de Varennes.
Le Comte de Medavy.

Le Marquis de Castries. la Croix

Armée de Roussillon.

Mr le Maréchal Duc de Noailles.

Lieutenans Generaux.

Mrs de Chaseron. Monestay.

De Saint Silvestre.

Le Marquis de Coignies. Franquetot.

Le Comte de Quinçon.

Maréchaux de Camp.

Mrs le Marquis de Genlis. Bernard.

De Reinac.

De Préchac,

ARME'E SUR LA Moselle.

Lieutenant General.

Mr le Marquis d'Harcourt.

Maréchal de Camp.

Mr de Loëmaria. *V. du Parc*

Rien ne fait mieux voir la grandeur du Roy, que tant d'Officiers Generaux nommez à la fois. Quelques curieux ont observé que ce Prince a jusques à trente cinq mille Officiers dans ses Armées, ce qui marque bien sa puissance au dessus des Rois ses Predecesseurs, qui ont regardé des Armées de trente cinq mille hommes, comme des Armées nombreuses, au lieu que Loüis le Grand a autant d'Officiers qu'ils ont eu de

Soldats, & ſouvent meſme
ils en ont eu beaucoup moins.

Je vous envoye une piece
qui ne m'eſt pas tombée entre
les mains aſſez à temps pour
a pouvoir mettre dans le vo-
ume de *l'Eſtat preſent des af-*
faires de l'Europe, où il y en a
pluſieurs autres qui concer-
nent l'erection du neuviéme
Electorat. Ceux qui ſont cu-
ieux d'avoir toutes les pieces
riginales qu'on a publiées ſur
ette matiere, ſont ſeurs de
es trouver toutes dans ce vo-
ume, à l'exception de celle-
y.

ACTE

DE PROTESTATION

Et reſervation de la Sereniſſime Maiſon de Brunſwick, interpoſé à la Cour de Sa Majeſté Imperiale, au ſujet de la pretention de la Dignité Electorale de la Sereniſſime Maiſon de Brunſwick, Lunebourg, Hanover.

M^rs *les Ducs de Brunſvvick Lunebourg Brunſvvick . . . . ſe voyant dans cette*

te affaire entierement negligez, hors d'égard, & exclus de la communication, tant pour l'entrepriſe, que pour l'execution d'un deſſein qui les regarde de ſi prés, ils doivent du moins ſonger à conſerver leurs droits pour eux & pour leur poſterité, ſauf à ſe garantir par des voyes permiſes & legitimes de toute entrepriſe, traitemens indignes, & oppreſſions, contre l'acte futur de l'Inveſtiture Electorale, par la preſente proteſtation ſolemnelle de præſervandis juribus ex pactis unione & obſervantia domus quæſitis, *& de declarer*

publiquement, que quant aux pactions & unions de leur Maiſon Ducale, & tous les droits en reſultants, qui juſques icy ont eſté obſervez ſans aucune interruption, ils ne reconnoiſtront aucune dignité Electorale ou préeminence dans leur maiſon, & qu'à l'égard de cette nouvelle dignité, ils ne cederont pas la moindre choſe de l'entiere jouiſſance de leurs droits, & que nonobſtant la collation de la dignité Electorale, ſi le cas y echet, ils ſe prevaudront & exerceront toutes les dignitez & prerogatives alternatives ſelon l'ordre &

le droit d'Aisnesse, soit dans l'investiture des Fiefs communs de l'Empire, ou dans la Direction des Conseils de la Maison Ducale unie, ou dans les deputations de l'Empire, & exercice de la condirection du Cercle de la basse Saxe, &c. dans tous lesquels droits & prerogatives ils se maintiendront & conserveront par toutes les voyes legitimes & permises, sans souffrir qu'il y soit fait la moindre entrepriſe ou prevention.

A ces fins, M^rs les Ducs de Brunſvvick, Lunebourg-Brunſvvick, ſe recommandent

tres-humblement avec le droit de leur cauſe à la juſtice & protection de ſa Majeſté Imperiale, la ſuppliant en meſme temps de vouloir ordonner que la preſente proteſtation, reſervation & declaration, laquelle ils ſeroient neceſſairement obligez d'interpoſer, ſoit couchée dans les Regiſtres, afin qu'elle ait l'effet & vertu d'Acte authentique. Fait à Brunſvvick le 21. Aouſt 1692.

On a beau vouloir ſe defendre de l'amour. Il vient un temps où l'on eſt forcé de luy ceder, & malheur aux Belles qui cedent trop tard. Elles

loivent craindre la menace
que leur fait Mr de Calvy,
lans les Vers qui ſuivent.

A LA BELLE ET INDIFFERENTE

IRIS.

CE qu'on diſoit de voſtre humeur,
A la fin mon propre malheur,
Aimable Iris, me le fait croire.
A la honte de tant d'Amans,
Qui vous ſuivent à tous momens,
Vous eſtes inſenſible, & vous en faites gloire.

Je le ſentis bien l'autre jour,
Quand j'oſay vous parler d'amour,

J'en penſay mourir de triſteſſe.
On n'a jamais eu tant d'ardeur,
Et je vous vis d'un air mocqueur
Rire de mes ſoupirs, & railler ma tendreſſe.

Quoy ! vous m'aimez, me dites-vous ?
Ah ! je n'ay pas l'air aſſez doux
Pour prendre un cœur comme le voſtre.
Mais ſi vous m'aimez, croyez-moy,
Allez offrir ailleurs vos vœux & vôtre foy,
Rien ne me peut toucher, vous toucherez une autre.

Ainſi les plus tendres amours
Sont rebutez par ces diſcours,
Deſeſpoir d'un Amant fidelle;
Mais toſt ou tard, charmante Iris,

L'Amour vangera ce mépris,
t vous fera ſouffrir une peine cruelle.

S

Avoir des appas ſi charmans,
Et mépriſer tous vos Amans!
Vous en ſouffrirez davantage;
Lors que l'Amour, juſte vainqueur,
Viendra punir voſtre froideur,
Et l'inutile abus du plus beau de vôtre âge.

S

Pour vous accabler de ſes coups
Il ne viendra fondre ſur vous
Que quand vous n'aurez plus de charmes.
Quels ſeront vos triſtes deſirs!
Vous vous moquez de nos ſoûpirs,
Ceux que vous aimerez ſe riront de vos larmes.

S

Vous penſerez à ces appas,

Qui font icy tant de fracas,
Mais vous ne ſerez plus la meſme;
Ce teint ſi brillant changera.
Alors, Iris, tout vous fuira,
Comme aujourd'huy tout vous ſuit
& vous aime.

Ne croyez pas que mon malheur
M'ait fait prédire à voſtre cœur
Une ſi funeſte avanture;
C'eſt un tribut qu'au Dieu d'Amour
Chaque Mortel paye à ſon tour,
Ainſi que le tribut qu'on paye à la
Nature.

Heureux, qui dans ſes premiers ans
Peut ſentir ſes feux bienfaiſans!
Ils font le bonheur de ſa vie.
Qui reſiſte en cette ſaiſon,
Aimant dans ſes vieux ans, perd repos
& raiſon,

Et de mille tourmens voit sa flâme
suivie.

S

Du plus tendre de vos Amans
Couronnez donc les sentimens;
Faites son bonheur & le vostre.
Mais, belle Iris, choisissez bien:
Quel desespoir seroit le mien,
Si vous aimant si fort, vous en aimiez
un autre!

S

Mais l'amour seul vous reglera.
Ce beau prix ne se donnera
Qu'à la passion la plus tendre,
Et si l'amour doit l'emporter,
Belle Iris, je puis m'en flater,
Quels que soient mes Rivaux, j'ay
seul droit d'y prétendre.

S

Je sçay qu'on oppose à mes feux
Du merite & des noms fameux,

Mais en vain on me le conteſte.
Quoy qu'ils étalent tour à tour,
Aucun n'égale mon amour,
Et l'amour, belle Iris, vaut mieux
que tout le reſte.

C'eſt un grand malheur pour un cœur qui s'offre, que de ne pouvoir ſe faire accepter. Jugez en par ce Madrigal de Mr de Vin.

L'AFFAIRE EMBARASSANTE.

JE voulus l'autre jour donner en
bonne Etrenne
Mon cœur à la jeune Climene,
Qui froidement le refuſa.
La fiere Iris le mépriſa;
Ce refus, ce mépris dégoûterent Li-
ſette.

Je l'offris trop tard à Nanette,
La Belle s'en ſcandaliſa.
nfin j'eus beau vanter ſes feux &
ſa conſtance.
u le traita par tout avec indiffe-
rence.
Amarante n'en voulut pas,
Et Philis n'en fit pas grand cas.
O Dieux ! l'embaraſſante affaire
Qu'un cœur dont on ne ſçait que
faire !

Le 8. du mois paſſé, Mr de
a Cour de Manneville épouſa
Mademoiſelle de Caumartin, le Fevre.
roiſiéme Fille de feu Mr de
Caumartin, Conſeiller d'Etat.
Elle s'appelle Madelene-Char-
ote-Emilie le Févre de Cau-

martin, & elle eſt Sœur de Madame de Maſcarani, & de Madame d'Argenſon. Mr de Manneville s'appelle Jacques de la Cour, Seigneur de Manneville & de Garzelle en Normandie. Il eſt Conſeiller au Parlement, & Fils de Thomas de la Cour, Seigneur de Garzelle, lequel aprés avoir eſté receu Chevalier de Malte, épouſa Marie Fuzée de Voizenon, Fille de Guillaume Fuzée de Voizenon, Seigneur de Charmont en Brie, & de Louïſe de Cugnac Dampierre d'Imonville. Il eſt auſſi Neveu

le Pierre de la Cour, Seigneur
le Manneville, mort Conſeil-
er d'Etat, & Preſident à la
Chambre des Comptes, dont
a Veuve, Antoinette Colbert,
'eſt remariée avec Louïs Sa-
adin d'Anglure-de-Bourle-
nont, Marquis de Si, & Duc
itulaire d'Arry au Royaume
le Naples. Louïs de la Cour,
ſon Grand-pere, Seigneur du
Buiſſon, ſucceſſivement In-
endant de la Juſtice, des Fi-
nances, des Fortifications, &
des Armées du Roy en Italie,
premier Preſident au Conſeil
Souverain de Pignerol, Con-

seiller d'Etat, & Ambassadeur en Savoye l'an 1644. avoit épousé Catherine Morel, Dame de Manneville & de Garzelle, & il estoit issu au quatriéme degré de Gabriel du Four, Seigneur de la Cour, de Maltot, & du Buisson, qui vivoit en 1437. & fut compris parmy les Gentilshommes de Normandie, qui verifierent leur Noblesse dans la recherche qu'en fit Raimond Montfaut, Commissaire député par le Roy Louïs XI. au mois d'Octobre 1463. Les Seigneurs de Maltot sont les Ainez de

cette Race. Mr de Manneville
ſt le Chef de la ſeconde Bran-
che. Le Seigneur d'Anval, la Cour
qui commandoit l'Eſcadron
de la Nobleſſe du Bailliage
le Caën en 1689. eſt le chef
le la troiſiéme Branche, &
es Seigneurs de Vaudorne, la Cour
de Mannetot, & d'Ingreville la Cour
ont les chefs des trois autres.
ls portent tous pour leurs
Armes, *d'azur à trois Cœurs*
l'or, poſez deux en chef, & un
n pointe.

Le Jeudy 2. de ce mois, Mr
le Comte de Chaſteauvillain
épouſa Mademoiſelle d'Al-

bert à Dampierre. Il eſt Fils de Mr de Morſtin, Senateur & Grand Treſorier de Pologne, qui avoit eſté Ambaſſadeur Extraodinaire en France, & qui mourut à Paris dans ſon Hoſtel le 8. Janvier dernier. Ce jeune Comte eſt fort eſtimé, & commande un Regiment. Il n'eſt pas ſeulement brave dans le métier de la guerre, mais il s'attache avec application à ce qui regarde les Fortifications & les Travaux pour défendre & pour aſſieger des Places. Mademelle d'Albert eſt Sœur de Me la Ducheſſe de Montmorency,

& seconde Fille de Mr le Duc
e Chevreuse, dont la sageſſe
& la pieté, auſſi-bien que le
çavoir, ſont connuës de tout
e monde. Honoré d'Albert,
r de Luines, d'une Maiſon
noble, établie dans le Comté
l'Avignon depuis le Pontifi-
at d'Innocent VI. rendit de
grands ſervices au Roy Hen-
y IV. en pluſieurs occaſions,
& il eut pour Fils Charles
l'Albert, Duc de Luines,
Pair, Conneſtable & Grand
Fauconnier de France, Che-
valier des Ordres du Roy, pre-
mier Gentilhomme de ſa

Chambre, & Gouverneur de Picardie & de Boulonnois. Du mariage de ce Connestable avec Marie de Rohan, Fille ainée d'Hercule de Rohan, Duc de Montbason, Pair & Grand Veneur de France, qui estant demeurée Veuve épousa Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse, & Grand Chambellan de France, sortit Louïs-Charles d'Albert, Duc de Luines, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Pere de Charles-Honoré d'Albert, Duc de Chevreuse, Capitaine-lieutenant des Che-

vaux-legers du Roy, qui en 667. prit alliance avec Jeanne-Marie Thereſe Colbert, Fille inée de Jean-Baptiſte Colbert, Miniſtre d'Etat. C'eſt de ce mariage qu'eſt venuë Mademoiſelle d'Albert, preſentement Comteſſe de Chaſteauvillain.

Il n'y a point d'action du Roy qu'on ne puiſſe dire merveilleuſe. Ce Prince, au milieu des grandes affaires dont il eſt inceſſamment occupé, ſonge à récompenſer ceux qui le ſervent bien, & en travaillant ſans aucun relâche

Ordre des S. Louis institué

pour l'ouverture de la Campagne, & pour tout ce qui regarde la grandeur de son Etat, il trouve le temps de donner ses soins à l'Institution d'un Ordre Militaire, qui estoit la seule chose qui sembloit manquer à la gloire de son Regne. Touché des actions incomparables de valeur & de courage par lesquelles les Officiers de ses Troupes se sont signalez dans les Victoires & dans les conquestes dont il a pleu à Dieu de benir la justice de ses armes, & les récompenses ordinaires ne pouvant

ſuffire à la reconnoiſſance que
ce grand Prince a de leurs
ſervices, il a voulu chercher
de nouveaux moyens de leur
faire voir combien il eſt con-
tent de leur zele & de leur
fidelité. C'eſt dans cette veuë
qu'il s'eſt propoſé d'établir un
nouvel Ordre purement Mili-
taire, auquel, outre les mar-
ques d'honneur exterieures
qui y ſeront attachées, il y
aura en faveur de ceux qui
auront l'avantage de s'y voir
admis, des revenus affectez,
& des penſions qui augmente-
ront à proportion qu'ils s'en

rendront dignes par leur conduite. Comme il ne ſera receu dans cet Ordre que des Officiers des Troupes du Roy, le merite, la vertu, & les ſervices rendus dans ſes Armées avec diſtinction, ſeront auſſi les ſeuls titres qui pourront y faire entrer. Le deſſein de S M. eſt d'apporter meſme dans la ſuite une application particuliere à augmenter les avãtages de cet Ordre, en ſorte qu'Elle ait la ſatisfaction d'eſtre toujours en eſtat de faire des graces aux Officiers de ſes Troupes, & que ces Officiers de leur

oſté voyant des récompenſes
ſurées à la valeur, ayent ſujet
e ſe porter avec une ardeur
ouvelle à faire tous leurs ef-
orts pour les meriter par leurs
ctions. Les Statuts & Regle-
nens qui ont eſté faits pour
établir ſous le nom de S. Loüis,
ont au nombre de trente-ſix.
Le Roy s'en eſt declaré Chef
ouverain, Grand-Maiſtre &
Fondateur, & en a uny & in-
orporé la Grande Maiſtriſe
la Couronne, ſans qu'elle
n puiſſe eſtre jamais ſeparée
our quelque occaſion que ce
oit. Cet Ordre de S. Loüis

doit estre composé du Roy, & des Rois ses Successeurs en qualité de Grands Maistres, de Monseigneur le Dauphin, & sous les Rois Successeurs de Sa Majesté, du Dauphin, ou du Prince qui sera Heritier présomptif de la Couronne, de huit Grands-Croix, de vingt-quatre Commandeurs, & de tel nombre de Chevaliers qu'Elle jugera à propos d'y admettre. Ils porteront tous une Croix d'or, sur laquelle il y aura l'Image de S. Louïs; mais les Grands-Croix la porteront attachée à un ruban large

arge, couleur de feu, qu'ils
orteront en écharpe, & au-
ont encore une Croix en bro-
erie d'or ſur le manteau & le
uſte au-corps. Les Comman-
eurs porteront ſeulement le
uban couleur de feu en écha-
e, avec la croix qui y ſera
ttachée, ſans qu'ils puiſſent
orter la croix en broderie
'or ſur le juſte-au-corps ny
ur le manteau. Quant aux ſim-
les Chevaliers, ils auront ſeu-
ment la croix d'or attachée
ur l'eſtomac avec un petit
uban couleur de feu, & ne
ourront porter le ruban en

BIBLIOTHEQUE IMPR.

écharpe, comme feront les Grands-Croix & les Commandeurs.

L'intention de Sa Majesté estant d'honorer l'Ordre de S. Loüis le plus qu'il luy est possible, Elle a declaré qu'Elle en portera la Croix avec celle de l'Ordre du Saint Esprit, ce que feront de la mesme sorte Monseigneur le Dauphin, les Rois Successeurs de Sa Majesté, & sous eux les Dauphins ou Heritiers présomptifs de la Couronne. Ce mesme Ordre sera conferé aux Maréchaux de France, comme

eſtant les principaux Officiers des Armées de terre, à l'Amiral de France, & au General des Galeres, comme principaux Officiers, l'un de la Marine, & l'autre des Galeres, & à ceux qui leur ſuccederont dans ces Charges. Les Ordres de S. Michel & du S. Eſprit, & celuy de S. Louïs ſeront compatibles dans une meſme perſonne, ſans que l'un puiſſe ſervir d'excluſion à l'autre, ny les deux au troiſiéme. Le Roy s'eſt reſervé à luy ſeul, en qualité de Chef & Grand-Maiſtre de l'Ordre de Saint

Louis, le choix & la nomination, tant des premiers Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, que de ceux qui seront admis à l'avenir en chacun de ces rangs, & ils seront tous tirez à perpetuité du nombre des Officiers qui serviront dans ses Troupes de terre & de mer; en sorte neanmoins qu'un des Grands-Croix, trois des Commandeurs, & le huitiéme du nombre des Chevaliers, seront toujours tirez de celuy des Officiers de la Marine & des Galeres. Aprés la premiere

nomination des Grands-Croix, des Commandeurs & des Chevaliers, quand il y aura des places vacantes par mort, les Grands-Croix ne pourront estre tirez que du nombre des Commandeurs, ny les Commandeurs que du nombre des Chevaliers, le tout par choix, & comme Sa Majesté le jugera à propos, sans qu'Elle s'oblige d'observer l'ordre d'ancienneté. Dans les Assemblées & Ceremonies de l'Ordre, les Maréchaux de France, l'Amiral de France, & le General des Galeres, tien-

dront le premier rang aprés le Roy, ſes Succeſſeurs, les Dauphins ou préſomptifs Heritiers de la Couronne, & les Princes du Sang qui s'y trouveront admis. Les Commandeurs ſeront précedez par les Grands Croix, & les ſimples Chevaliers par les Commandeurs. Ceux qui auront auſſi l'Ordre du Saint Eſprit, précederont les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre de S. Louïs, à cauſe de l'avantage qu'ils auront d'eſtre honorez des deux Ordres. Aucun ne ſera pourvû

d'une place de Chevalier, s'il ne fait profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, qui sera justifiée par une attestation de l'Archevesque ou Evesque Diocesain, & s'il n'a servi sur terre ou sur mer en qualité d'Officier pendant dix années, dont les Certificats des Generaux & Commandans feront foy. Les Lettres ou Provisions que le Roy accordera à ceux qu'il aura choisis pour estre Chevaliers, ou pour monter aux places de Commandeurs ou de Grands-Croix, seront

ſignées, pour les Officiers ſervant dans les Troupes de terre, par le Secretaire d'Etat qui a le département de la Guerre ; & à l'égard des Officiers de Mer, par le Secretaire d'Etat du département de la Marine & des Galeres. Toutes ces Proviſions ſeront ſcellées du Sceau de l'Ordre, qui demeurera entre les mains du Chancelier & Garde des Sceaux de France. Le Chevalier pourvû preſtera ſerment au Roy en ſe mettant à genoux, & jurera & promettra de vivre & mourir dans la Religion Catholique,

Apoſtolique & Romaine,
d'eſtre fidelle à Sa Majeſté,
ſans ſe départir jamais de l'o-
beiſſance qui luy eſt deuë, &
à ceux qui commandent ſous
ſes ordres, & enfin de ſe com-
porter en tout comme un bon,
ſage, vertueux & vaillant
Chevalier doit faire, le tout
ſelon la formule dont le Se-
cretaire d'Etat qui aura expe-
dié ſa Proviſion, fera la lectu-
re. Aprés que le Chevalier au-
ra preſté le ſerment, le Roy
luy donnera l'accolade & la
Croix, ce qui eſtant fait, il
preſentera, ou en cas d'abſence

pour quelque empêchement legitime, il fera presenter ses Provisions à l'Assemblée, qui sera tenuë le jour de S. Loüis, afin qu'on en fasse la lecture, ainsi que des Pieces qui y seront attachées, aprés quoy elles seront enregistrées dans les Registres de l'Ordre, & renduës ensuite au Chevalier par le Greffier, qui fera mention de cette lecture & de cet enregistrement sur les Provisions sans frais. Les Chevaliers & Commandeurs qui auront obtenu des Lettres du Roy pour monter aux places de Com-

andeurs & de Grands-Croix,
s preſenteront ou feront
reſenter pareillement à la
ieſme Aſſemblée, où aprés
mblable lecture, l'enregiſ-
ement s'en fera auſſi ſans
ais & ſans qu'ils ſoient obli-
ez de preſter un nouveau
rment. Tous les Grands-
Croix, Commandeurs, &
Chevaliers qui ne ſeront rete-
us par aucun legitime em-
êchement, ſoit de mala-
ie, ſoit d'abſence pour le
ervice du Roy, ſeront obligez
le ſe rendre tous les ans au-
prés de ſa perſonne, le jour
& Feſte de Saint Loüis, pour

l'accompagner à la Messe, qu
sera celebrée dans la Chapell
du Palais où sa Majesté sera
& qu'ils entendront devote
ment, pour demander à Dieu
qu'il luy plaise de répandre
ses benedictions sur Elle, sur
la Maison Royale, & sur l'E-
tat L'aprésdînée de ce mesme
jour, on tiendra une Assem-
blée de l'Ordre dans un des
appartemens du mesme Palais,
où les Grands Croix, Com-
mandeurs & Chevaliers qui
auront assisté à la Messe le
matin, seront obligez de se
trouver. Quand le Roy n'y

urra eſtre preſent, non plus
'aux autres Aſſemblées que
Majeſté jugera à propos
convoquer extraordinaire-
ent, Monſeigneur le Dau-
in, & en ſon abſence les
inces du Sang, qui auront
é faits Chevaliers de cet
dre, les Marechaux de
ance, l'Amiral de France,
le General des Galeres, y
eſideront ſelon leur rang,
à leur defaut, le plus an-
n Grand-Croix, Comman-
ur ou Chevalier de ceux
i ſe trouveront dans cette
ſſemblée du jour de Saint

Louis, en laquelle on élira tou
les ans à la pluralité des ſuffra
ges deux Grands-Croix, qua
tre Commandeurs, & ſix Che
valiers, pour prendre ſoin de
affaires communes de l'Ordre
pendant l'année qui commen
cera le meſme jour. Ceux qu
ſortiront de Charge, ſeron
obligez de faire dans cett
meſme Aſſemblée le rappor
de leur geſtion, pendant l
cours de l'année precedente
Il y aura trois Officiers dan
l'Ordre de Saint Loüis, qu
ſeront auſſi choiſis & pour
veus par Sa Majeſté. Ces Of

iciers, qui ſeront un Treſo-
ier, un Greffier & un Huiſ-
ier, ne recevront point l'ac-
olade. Ils pourront ſeule-
ment porter la Croix d'or,
comme les ſimples Cheva-
iers.

Le Roy a doté l'Ordre de
Saint Loüis de trois cens mil-
e livres de rente, en biens &
revenus purement temporels,
deſtinez à cet effet, & cette
Somme doit eſtre remiſe tous
es ans entre les mains du Tre-
orier, qui la payera & diſtri-
buera ſuivant les deux états
que Sa Majeſté arreſtera au

commencement de chaque année, l'un pour les Officiers des Troupes de terre, qui ſera ſigné par le Secretaire d'Etat, ayant le département de la Guerre, & l'autre pour les Officiers de la Marine & des Galeres, que ſignera le Secretaire d'Eſtat, ayant le departement de la Marine, & des Galeres. La diſtribution de cette ſomme de trois cens mille livres ſe fera de cette ſorte.

Aux huit Grands Croix, chacun 6000 l.

A huit Commandeurs, chacun 4000 l.

Aux ſeize autres Commandeurs, chacun 3000 l.

A vingt-quatre Chevaliers, chacun 2000 l.

A vingt-quatre autres Chevaliers, chacun 1500 l.

A quarante huit autres Chevaliers, chacun 1000 l.

A trente deux autres Chevaliers, chacun 800 l.

Au Treſorier 4000 l.

Au Greffier 3000 l.

A l'Huiſſier 1400 l.

Toutes ces ſommes montent à celle de deux cens quatre vingt quatorze mille livres, dont le payement ſera

fait par le Treſorier de ſix mois en ſix mois aux Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, & elles ne pourront eſtre ſaiſies pour quelque cauſe que ce ſoit Les ſix mille livres reſtant ſeront pour les Croix & autres depenſes impreveuës, & l'employ ne pourra s'en faire que par les ordres de Sa Majeſté. Si quelque Grand-Croix, Commandeur, ou Chevalier contrevient à quelqu'une des obligations de ſon ſerment, ou s'il commet quelque crime emportant peine afflictive ou

infamie, il ſera privé & degradé de l'Ordre. L'Edit qui en porte la Creation, fut enregiſtré au Parlement le 10. de ce mois.

Si l'amour ſe fait ſouvent condamner par les facheux effets qu'il produit, on n'en doit rien craindre quand il eſt fondé ſur beaucoup d'eſtime, & qu'il prend pour regle les conſeils de la raiſon. Un jeune Marquis, d'une naiſſance des plus diſtinguées, & que les grands biens qui luy eſtoient aſſurez aprés la mort de ſon Pere, pouvoient faire parve-

nir à tous les emplois qui sont capables de flater l'ambition, fut mené un jour chez une Dame, où le commerce du jeu attiroit toujours assez bonne compagnie. Elle n'estoit que de gens choisis, & de la maniere que les choses se passoient, on peut dire que sa maison estoit une école d'honnesteté & de politesse. Comme la Dame avoit peu de bien, ces petites assemblées luy estoient avantageuses, puis qu'elle en tiroit d'assez grands profits pour vivre commodement, & sans avoir besoin de

perſonne. Avant que les tables pour le jeu ſe pûſſent trouver remplies, on joüiſſoit du plaiſir d'une agreable converſation, & ſi la Dame y brilloit par ſon eſprit, une aimable Fille qu'elle avoit faiſoit admirer ſa ſageſſe & ſa conduite. Elle parloit peu, parce qu'elle étoit perſuadée que la retenuë eſt ce qui convient le mieux à une jeune perſonne ; mais quand quelqu'un luy adreſſoit le diſcours, ce qui arrivoit aſſez ordinairement, toutes ſes réponſes eſtoient vives, & le tour aiſé qu'elle leur

donnoit, faiſoit aiſément
connoiſtre que le ſilence qu'
elle affectoit de garder, eſtoit
un effet de ſa modeſtie. Quoy
qu'elle n'euſt pas les traits re-
guliers à les examiner tous
ſeparément, il en réſultoit un
je ne ſçay quoy qui ſaiſiſſoit
les yeux & le cœur, & qui
l'emportoir de beaucoup ſur
la beauté. Elle chantoit d'ail-
leurs agréablement, & joüoit
du Lut & du Claveſſin d'une
maniere touchante. C'eſtoient
de grands charmes pour beau-
coup de jeunes gens qui eſ-
toient receus dans cette mai-

ſon. Cependant cette aimable Fille s'obſervoit ſi bien, que les douceurs les plus recherchées qu'ils luy diſoient, n'avoient rien qui l'enteſtaſt. Ils eſtoient tous écoutez de la meſme ſorte, & quoy qu'elle les traitaſt fort civilement, il n'y en avoit aucun qui fuſt en droit de s'imaginer qu'il l'emportaſt ſur ſes Concurrens Le jeune Marquis ne put reſiſter longtemps à tant de merite. Il ſentit ſon cœur touché, & aprés beaucoup de ſoins rendus ſans ſe declarer, il trouva enfin l'occaſion d'expli-

quer ſes ſentimens. La Belle qui eſtoit preſque ſans bien, & d'une naiſſance fort au deſſous de la ſienne, quoy que de bonne Famille, luy répondit fort obligeamment, & d'un air modeſte, qu'ayant remarqué en luy les plus belles qualitez qu'on puſt ſouhaiter dans un honneſte homme, elle recevroit avec plaiſir les marques d'eſtime qu'il luy donnoit par ſa declaration, ſi elle pouvoit oublier ce qu'il eſtoit, mais que l'inégalité que la fortune avoit miſe entre eux, luy faiſant enviſager

que

ue l'attachement qu'il pren-
roit pour elle ne pourroit
ervir qu'à donner lieu à de
auvais contes, elle le prioit
e s'abſtenir de la voir, ou
'étouffer ce qu'elle avoit mis
algré elle dans ſon cœur,
il eſtoit vray qu'il l'aimaſt
utant qu'il vouloit le faire
roire. Une ſi ſage réponſe ne
t qu'enflâmer plus fortement
e jeune Marquis. Cette reſi-
tance piqua ſes deſirs, & l'ob-
tacle qu'elle voulut mettre à
a paſſion le fit s'attacher avec
lus d'ardeur à luy en don-
er des marques. Tout ce

qu'il tenta fut inutile. Le ſoin qu'elle prenoit d'éviter qu'il n'euſt avec elle aucun entretien particulier, luy laiſſoit à peine le plaiſir de luy découvrir par ſes regards, combien il eſtoit vivement touché. Si toſt qu'il les tenoit attachez ſur elle, comme elle y voyoit beaucoup d'amour, elle détournoit ou baiſſoit la veüe de peur de les enhardir à luy dire trop, & hors l'incivilité qui n'eſtoit pas de ſon caractere, elle employoit tout pour le guerir. Le jeune Marquis, ſe trouvant charmé de

plus en plus, ſuivit les mou-
vemens de ſon cœur, & prit
enfin une reſolution, qui
luy devoit aſſeurer l'heureux
triomphe où il aſpiroit. Ce
fut de s'adreſſer à la Mere. Il
demanda à l'entretenir, &
aprés luy avoir exageré ſa paſ-
ſion pour ſa Fille, il ſe plaignit
de l'outrage qu'elle luy faiſoit
en refuſant d'accepter ſes
ſoins, comme s'il avoit des
ſentimens qui fuſſent contre
ſa gloire. Il luy proteſta qu'il
n'avoit eu en l'aimant que des
veuës tres-legitimes, & pour
l'en convaincre, il s'offrit de

l'épouſer, ſi l'on vouloit bien tenir le Mariage ſecret. La condition eſtoit indiſpenſable pour luy, à cauſe qu'il dépendoit d'un Pere puiſſant & imperieux, qui non ſeulement ne luy accorderoit point ſon conſentement s'il le demandoit, mais qui obtiendroit des ordres pour l'éloigner, & le mettroit dans l'impoſſibilité d'executer ſon deſſein. La Mere eblouïë des avantages d'une ſi haute alliance, entra dans les raiſons du Marquis, & conſentant avec joye à la propoſition qu'il luy faiſoit,

elle luy promit de menager ſi bien l'eſprit de ſa Fille, qu'il trouveroit dans ſon cœur les ſentimens qu'il y ſouhaitoit. En effet, elle ſe ſervit de toute ſon éloquence, pour luy faire voir que ce ſeroit eſtre ennemie de ſon bonheur, que de balancer un ſeul moment ſur une affaire qui luy devoit eſtre ſi avantageuſe ; mais la Belle qui vouloit peſer les choſes, & qui n'alloit pas ſi viſte qu'elle, luy demanda quelques jours pour y penſer. Cependant la Mere qui appuyoit fortement le jeune

Marquis, luy facilita l'occa-
ſion de s'expliquer pleine-
ment avec ſa Fille, & de luy
dire luy-meſme ce qu'il vou-
loit faire en ſa faveur. La Belle
n'épargna point la force des
termes pour luy en marquer
ſa reconnoiſſance, mais quant
au Mariage ſecret, il fut im-
poſſible de l'y faire conſentir.
Outre qu'il n'avoit point l'age
que les Loix demandent, elle
luy dit, que l'épouſant ſeule-
ment par la violence d'une
paſſion dont il ne pouvoit
eſtre le Maiſtre, il ſeroit
preſque impoſſible que quand

l auroit ouvert les yeux ſur
les avantages qu'elle luy auroit
fait perdre, il ne ſe repentiſt en
fort peu de temps de s'y eſtre
abandonné, & que de l'hu-
meur dont le Ciel l'avoit fait
naiſtre, ce repentir ſuffiroit
pour ne luy laiſſer aucun re-
pos. Elle ajouſta à cela que le
Mariage qu'on luy propoſoit
de faire ſecrettement, pour-
roit avoir de certaines ſuittes
qui l'expoſeroient à des bruits
fâcheux, dont la ſeule idée
l'epouvantoit, & que com-
me pour les arreſter il ne luy
ſeroit pas permis de faire con-

noiſtre la verité, cette contrainte luy oſteroit toute la douceur qu'elle trouveroit à poſſeder le cœur du Marquis, ſi elle pouvoit en eſtre aimée ſans miſtere. La Mere eut beau chercher des raiſons pour combattre ſes ſcrupules, la Belle demeura ferme dans ſa reſolution, & quoy que le jeune Marquis luy fiſt paroître un vray deſeſpoir de ce que ſes ſentimens d'eſtime, de reſpect & de tendreſſe eſtoient ſi mal reconnus, tout ce qu'il put obtenir, ce fut qu'il ſeroit non ſeulement du

nombre de ſes Amis, mais ſon Amy de diſtinction, s'il vouloit bien luy promettre qu'il ſupprimeroit à l'avenir tout ce qui pouvoit ſentir l'amour. La loy eſtoit dure, mais il s'y fallut accommoder. Ses manieres auſſi tendres que ſoumiſes le rendirent digne de toute ſa confiance, & ce luy eſtoit quelque conſolation dans ce que la ſeverité de ſa vertu luy faiſoit ſouffrir, de remarquer qu'elle prenoit plaiſir à le voir. Quand quelque fois il s'échapoit à luy dire quelque choſe de trop vif & de

trop passionné, il craignoit si fort de luy déplaire, qu'elle n'avoit besoin que d'un regard un peu fier pour le faire rentrer dans les bornes qu'elle luy avoit prescrites. Si cette contrainte n'affoiblissoit point les sentimens qu'il avoit pour elle, peut estre se flattoit-il que le temps y apporteroit du changement, mais ce qui arriva trois ou quatre mois aprés, ne luy permit plus de l'esperer. Il y avoit une vieille haine entre sa Famille & celle d'un Gentilhomme qui avoit esté cau-

lée par des differens, qu'avoient ſuſcitez des terres voiſines, & meſlées en quelque façon l'une dans l'autre. Ces differens avoient fait ſouvent repandre du ſang, & on avoit inutilement cherché juſque là à remedier à ces deſordres. Des Amis communs qui s'intereſſoient à les finir, n'en purent trouver d'autre moyen que celuy d'un Mariage. Le Gentilhomme avoit une Fille fort bien faite, & qui eſtant ſa ſeule heritiere eſtoit un Party tres-conſiderable. On propoſa de la marier au jeune

Marquis, & ſon Pere ayant donné les mains à la choſe, le Gentilhomme ſe laiſſa gagner. Il n'y avoit rien de mieux aſſorty, ſoit pour le bien, ſoit pour la naiſſance. On prevenoit par là les malheurs qui eſtoient à craindre ſi la Demoiſelle prenoit une autre alliance, puis que les Enfans qui en naiſtroient, pourroient perpetuer la diviſion qui n'avoit déja que trop duré. Ainſi on donna parole de part & d'autre, & ce fut un coup de foudre pour le Marquis, qui ne pouvoit ſe réſoudre à la

enir. Quoy que l'on gardaſt
ſſez le ſecret ſur la réſiſtance
u'il y apporta, la Belle en
ut avertie, & ce qu'on n'au-
oit peut-eſtre pas attendu
'elle, l'affaire luy parut ſi im-
ortante, qu'elle entreprit de
a faire reuſſir. Aprés avoir re-
reſenté au jeune Marquis
outes les raiſons qui le de-
oient obliger à n'y eſtre pas
ontraire, ſoit pour ſa fortu-
e & ſon établiſſement, ſoit
arce qu'elle luy oſtoit des
nnemis qui pouvoient luy
ttirer de fort grands mal-
eurs, elle luy dit qu'il y al-

loit de ſa gloire à elle-même qu'il n'y miſt aucun obſtacle, puiſque s'il oſoit s'obſtiner à un refus, on l'imputeroit à la paſſion qu'on croyoit qu'il euſt pour elle, ce qui feroit éclat dans le monde, & luy ſeroit deſavantageux. Tout ce qu'il luy allegua pour obtenir qu'elle luy laiſſaſt la liberté de demeurer maiſtre de luy meſme, ne ſervit de rien. Elle reſta toûjours ferme à dire qu'elle devoit compte de ſa conduite au public, & que s'il continuoit à s'oppoſer à un Mariage qu'il devoit luy-

nême rechercher, le ſeul party
qu'elle avoit à prendre c'eſtoit
le ceſſer entierement de le
voir, afin qu'on ne la puſt
endre reſponſable de l'injuſte
nteſtement qui le faiſoit ré-
iſter à ce qui devoit réconci-
ier deux Maiſons conſidera-
les. Elle parla ſi abſolument,
que le Marquis ne doutant
oint de ſa fermeté s'il falloit
qu'elle entrepriſt d'executer ſa
menace, fut contraint de luy
promettre qu'il tâcheroit de
e vaincre pour la ſatisfaire.
Elle avoit trop de droiture
dans ſes ſentimens, pour ſe

contenter de cette promeſſe. Elle en voulut voir l'effet, & ne luy laiſſa aucun repos juſqu'à ce qu'elle euſt appris qu'il avoit ſigné le traité qui aſſoupiſſoit la vieille querelle. La joye en fut grande dans les deux Familles, & les complimens de réjoüiſſance y eſtoient receus de toutes parts, quand la mort du Pere du jeune Marquis interrompit les appreſts qu'on faiſoit déja pour le mariage. Cet Amant charmé des manieres genereuſes de la Belle, ne put ſe voir maiſtre de

ſes volontez ſans reprendre tout l'amour qu'elle avoit vouiu qu'il étouffaſt. Il s'en expliqua avec la Mere, à qui il ne cacha point qu'il eſtoit réſolu de rompre l'engagement où il s'eſtoit mis, pour ſe donner entierement à ſa Fille. La Belle n'eut pas pluſtoſt ſceu cet emportement de ſa paſſion, qu'elle prit l'air fier qui luy eſtoit naturel, & luy demanda avec hauteur par où elle pouvoit avoir merité, qu'il luy cruſt l'ame aſſez baſſe pour pouvoir ſouffrir, non ſeulement qu'il manquaſt

pour elle à ſon honneur en
manquant à ſa parole, mais
qu'il s'expoſaſt au juſte reſſen-
timent d'un Ennemy, qui
ayant déja le cœur remply
d'une vieille haine, cherche-
roit à ſe vanger de toutes ma-
nieres de l'affront qu'il luy
feroit par cette rupture. Il eut
beau dire qu'il regardoit le
plaiſir de luy marquer ſa ten-
dreſſe preferablement à toutes
choſes, elle perſiſta toujours
à le refuſer pour ſon Amant,
& luy dit meſme avec aſſez
de colere, qu'elle renonçoit
à eſtre de ſes Amies, s'il ne

ſe montroit digne de ſon amitié, en ſe mettant au deſſus des foibleſſes de l'amour. Ce different ne finit qu'aprés qu'il l'eut aſſurée qu'il acheveroit le mariage. Il le recula ſeulement d'un mois, pour avoir le temps de terminer les affaires que luy avoit ſuſcitées le changement d'état où il ſe trouvoit. Cependant il continuoit à voir la Belle ſur le même pied d'Amy, & ſe ſouvenant d'avoir entendu dire à la Mere, que l'appartement qu'elle occupoit ne luy plaiſoit pas, il luy dit qu'il en

ſçavoit un où il croyoit qu'elle ſeroit logée plus commodement. Il ſe chargea du ſoin de l'examiner, & la mena quinze jours aprés dans une maiſon, où il y avoit & pour elle & pour ſa Fille tout ce qui pouvoit les accommoder. Elles admirerent l'une & l'autre la beauté & la propreté des meubles de ceux qui quitoient cette maiſon, & ce qui deut les ſurprendre, c'eſt que tout y étoit neuf. Il les tira de cette ſurpriſe, en leur diſant que ces meubles eſtoient de l'appartement, & que puis qu'on le

privoit du plaiſir de paſſer ſa vie avec la Belle, on ne devoit pas luy oſter celuy de luy donner par un preſent de cette nature une foible marque de la parfaite eſtime qu'il avoit pour elle. Il leur dit cela dans un Cabinet où il y avoit une grande armoire fort propre, qu'il ouvrit. Elle eſtoit pleine d'Etoffes de toute ſorte, de Linge, de Dentelles, & de tout ce qui qui peut eſtre à l'uſage d'une Fille, & aprés avoir regardé la Belle comme pour la conjurer de ne les refuſer pas, il en tira un Contrat

d'une ſomme fort conſidera-
ble qu'il avoit fait faire à ſon
profit, & qu'il remit entre les
mains de ſa Mere. Le Marquis
eſtoit ſi riche, que cette dé-
penſe, quoy que grande pour
un autre, ne pouvoit l'incom-
moder. La Belle n'avoit preſ-
que point d'autre bien que
ſon merite, & ſa conduite
avec luy avoit toujours eſté
ſi ſage & ſi reguliere, que
n'ayant rien à ſe reprocher, el-
le pouvoit accepter ſans hon-
te ce qui devoit la mettre en
eſtat de ſe plaindre moins des
rigueurs de la fortune. Je ſup-

prime les loüanges que donna la Mere à la generosité du jeune Marquis, & ne vous dis rien de l'embarras où se vit la Belle, qui ne put luy faire ses remercimens sans l'assurer que s'ils avoient pû changer d'état l'un & l'autre, le connoissant comme elle faisoit, elle luy auroit fait voir qu'elle n'estoit pas moins genereuse que luy Il avoit tout lieu d'en estre persuadé par le procedé qu'elle avoit eu dés la premiere declaration qu'il luy avoit faite, & qu'elle avoit depuis soutenu d'une maniere si no-

ble & ſi deſintereſſée. Auſſ
luy jura-t-il mille fois qu'ell
pouvoit faire fond ſur luy
toute ſa vie, comme ſur l
plus ſincere & le plus eſſentie
de tous ſes Amis.

Mr le Nonce ayant oüy par
ler avantageuſement de l'A
cademie de Peinture & d
Sculpture, établie par le Roy
& logée au Louvre, ſouhait
de la voir avec l'empreſſe
ment qu'il a fait remarque
depuis qu'il eſt en France
pour tout ce qui s'eſt trouv
digne de ſa curioſité. Il y fu
receu au bas de l'eſcalier pa

M

Mr Mignard, Directeur, qui
estoit accompagné de plu-
sieurs des principaux Officiers
de l'Academie. On mena d'a-
bord ce Prelat dans la Galerie
d'Apollon, qui est remplie
de quantité de Tableaux de
prix qui appartiennent au
Roy. Rien n'est plus beau que
la sculpture de cette Galerie,
n'y ayant pas un morceau de
serrurerie qui ne puisse passer
pour un chef-d'œuvre. Toute
cette Galerie est de l'ordon-
nance de feu Mr le Brun. On y
voit quelques Tableaux de sa
main dans le plafond, ainsi

que des plus excellens Peintres de France & de *Calmara*, si fameux en Italie. Mr le Nonce vit la grande Sale d'Assemblée. Elle est ornée des chef-d'œuvres de ceux qui ont esté receus dans l'Academie, de sorte que l'on y voit des Tableaux sur tous les sujets qu'on se peut imaginer & une infinité d'ouvrages de Sculpture, comme statues bustes, & bas reliefs. La Sale du Conseil de l'Academie est moins grande, & l'on n'y voit que des Portraits des principaux Academiciens

que ceux qui ont esté receus dans ce Corps ont esté obligez de faire avant que d'y estre admis, pour donner des marques de leur capacité sur ce genre de Peinture. Mr le Nonce fut aussi mené dans les Ecoles de Geometrie, Perspective, Anatomie & de Dessein, qui sont toutes dans la mesme Academie, & entretenuës par le Roy. Ce Prelat donna mille loüanges à tant de belles choses, admira la grandeur & la magnificence de Sa Majesté, ainsi que son bon goust pour les Arts, & sa liberalité

pour les faire fleurir, & fut reconduit par les mesmes personnes qui l'avoient esté recevoir, & qui furent encore accompagnées d'un plus grand nombre.

Le Dimanche 5. de ce mois, Mademoiselle, Anne Marie Loüise d'Orleans, Duchesse de Montpensier, mourut au Palais d'Orleans dans sa soixante sixiéme année. Je vous parlay amplement le mois passé de sa maladie, qui a duré trois semaines. Pendant ce temps on a fait pour la guerir tout ce que la Medecine

eſtoit capable de faire, mais il y a des ſortes de maux contre leſquels elle eſt inutile, & qu'elle ne peut meſme deviner. Tel a eſté celuy de cette Princeſſe qui eſt morte d'une pierre dans l'Uretere. Le Roy & toute la Cour la ſont venus conſoler dans ſes ſouffrances. Monſieur n'a pas manqué un jour à la voir, & Madame ne l'a preſque point quittée, l'un & l'autre luy faiſant prendre ſouvent, & luy donnant eux-mêmes tout ce qui étoit neceſſaire pour la faire vivre & pour la mettre en eſtat de recou-

vrer sa santé. Cette Princesse estant generalement aimée, la foule estoit extraordinaire dans son Palais pour sçavoir s'il n'y avoit point d'amendement, & une infinité de Personnes du premier rang, & d'un moindre, y envoyoient tous les jours. Elle a esté assistée au Spirituel avec tout le soin qu'elle pouvoit souhaiter, Mr le Curé de S. Severin l'ayant veuë tres souvent, ainsi que le Pere Bourdalouë, Jesuite Quoy que le Palais de Luxembourg soit situé sur la Paroisse de Saint Sulpice, elle

avoir obtenu que Saint Seve-
rin ſeroit ſa Paroiſſe, à cauſe
que celuy qui en étoit Curé,
luy ſervoit de Directeur de-
puis un fort grand nombre
d'années. Elle eſt morte aprés
avoir receu tous ſes Sacre-
mens avec une entiere réſi-
gnation, & des ſentimens de
pieté fort édifians. Son Teſta-
ment a eſté trouvé aprés ſa
mort. Il eſt olographe, & en
ces termes.

AU NOM DU PERE
ET DU FILS, ET DU
S. ESPRIT.

NOUS, *Anne-Marie-Loüise d'Orleans, par la grace de Dieu Princesse de Dombes, Fille ainée de feu Monsieur, Fils de France, Duc d'Orleans; Desirant mettre ordre à mes affaires temporelles, pour n'estre occupée à l'avenir que de celle de mon salut, je dispose de mes biens ainsi qu'il s'ensuit.*

Je donne aux Carmelites de S. Denis, dix mille livres.

Aux Augustins de S. Fargeau, dix mille livres, qu'ils employeront en fondations pour la subsistance de la Maison.

A l'Hôpital de S. Fargeau, dix mille livres, qu'on mettra en fond pour la subsistance des Malades. Cet Hopital est servi par des Sœurs de la Congregation de la Charité, dont la principale Maison est à Paris, Paroisse S. Laurent.

A l'Hôpital des Malades de la Ville-d'Eu, dix mille livres, qu'on mettra aussi en fond pour augmenter des lits, & pour une Salle pour les Femmes que je

prétens faire bastir, en cas qu'elle ne le soit pas de mon vivant, & pareille somme pour le bastiment.

Aux Carmelites de Trevaux, dix mille livres, pour subvenir à leurs besoins, & autant aux Urselines du mesme lieu, pour achever leur maison, si elle n'est pas faite de mon vivant.

Je donne à l'Hôpital general de la Ville-d'Eu, trois mille livres de rente, afin qu'on l'acheve, en cas qu'il ne soit pas fait de mon vivant.

Je donne à la Maison des Sœurs de la Congregation de la

arité que j'ay établie en la
lle-d'Eu, quatre mille livres
rente, afin qu'on acheve la
laiſon, ſi elle n'eſt pas faite
mon vivant.

Je veux que l'on donne à mes
omeſtiques leurs gages & leur
ourriture de toute l'année en
rgent, & le prix de leurs Char-
es à ceux qui en ont acheté, &
valeur à ceux qui ne les ont
as achetées.

A chacune de mes Filles, vingt
ille livres.

A chacune de mes Femmes,
louze mille livres.

Je veux que l'on paye la

pension de trois mille livres qu
Orleans je paye au Comte de Charny, qu
est en Espagne, tant qu'il vivra
Qu'on donne à mes Pages cha
cun mille livres, à mes Valets d
pied quinze cens liv. à mon Co
cher deux mille livres ; aux au
tres quinze cens livres ; autan
aux Postillons ; aux Suisses &
aux Palfreniers, six cens livre
à chacun, autant aux Garçon
d'Office & aux Porteurs d
Chaise. Cette somme se prendra
sur les quatre cens mille franc
que j'ay à prendre sur le Palai
de Luxembourg, dit d'Orleans
dont la maison, & tous les biens

ma Sœur de Guise sont char-
z & responsables par la Trans-
tion que nous avons passée en-
mble, & sur mes Pierreries
r meubles, si cette somme ne
ffit pas.

Je donne ma maison de Choisy
Monseigneur le Dauphin, &
u surplus de mes meubles & im-
eubles, & Pierreries, je fais
on Legataire universel Mon-
eur, Philippe de France, Duc
'Orleans, dont j'ay l'honneur
'estre Cousine Germaine, & qui
ne fait celuy de me témoigner
eaucoup d'amitié. Dans le legat
niversel seront compris les parts

& portions dont je peux diſpoſe
& toutes les Seigneuries, Terre
Comtez, & autres immeubl
qui m'appartiennent.

Je révoque tous les Teſtamen
que j'ay cy-devant faits, non
obſtant les clauſes dérogatoire
que je pourrois y avoir miſes
deſquelles ne me ſouvenant pas
je ne les puis expreſſément révo
quer; mais j'entens les annulle
par cette clauſe generale, &
mon intention eſt que tous les Te
tamens anterieurs à celuy-cy de
meurent nuls & ſans effet, vou
lant que celuy-cy ſeul ait ſo
effet, que j'ay leu, relen, &

pprouvé en tout ſon contenu. Fait à Choiſy ce 27. de Février mil ſix cens quatre-ving-cinq.
Anne-Marie-Loüiſe d'Orleans.

Ne pouvant trouver perſonne plus propre pour executer mon preſent Teſtament que Mr de Harlay, Procureur General du Parlement de Paris, & connoiſſant ſa probité, ſon merite & ſa capacité, & l'affection que ſa perſonne, & tous ſes Anceſtres ont toujours euë pour la Maiſon Royale, & pour moy en particulier, je le prie de ſe vouloir donner cette peine, &

de recevoir un Diamant brillan
de douze mille livres, que j
luy laisse pour se souvenir d
moy. J'aprouve les ratures.
A M. L. D.

Vous remarquerez que ce
Testament étant fait il y a hui
ans, Mr de Harlay, alors Pro-
cureur General du Parlement
de Paris, en est devenu pre-
mier President, & que Mr le
Comte de Charny, dont il est
parlé, est mort depuis ce
temps-là. Pendant que le
Corps de cette Princesse est
demeuré exposé sur un lit de

parade, les Peres Feüillans ont pſalmodié autour, comme ils ont accoutumé de faire à la mort de tous les Princes & de toutes les Princeſſes de la Maiſon Royale. L'on a dit continuellement des Meſſes dans le lieu où il eſtoit expoſé, & toute la Cour & toute la Ville ont eſté luy jetter de l'Eau benite, ce qui a eſté fait en ceremonie par leurs Alteſſes Royales Monſieur & Madame, Monſieur le Duc de Chartres, Madame la Ducheſſe de Chartres, & Mademoiſelle. Madame la Grande Ducheſſe de Toſcane

& Madame de Guiſe, Sœurs
de la Princeſſe, ſe ſont ac-
quittées du même devoir, auſſi
bien que Monſieur le Prince,
Monſieur le Duc, Madame la
Ducheſſe, Madame la Prin-
ceſſe de Conti Doüairiere,
Monſieur le Prince & Mada-
me la Princeſſe de Conti, Ma
demoiſelle de Condé, Mon
ſieur le Duc & Madame la
Ducheſſe du Maine, & Mon
ſieur le Comte de Toulouſe.
Ils furent receus par Mr de
Granges, Maiſtre des Cere-
monies, par les Heraults d'Ar
mes, & par les Officiers &

Dames d'honneur de la Prin-
ceſſe défunte. Le Samedy 11.
de ce même mois, on fit la
ceremonie de porter ſon Cœur
au Val de Grace. Ce fut Mr
l'Abbé de Combray, ſon pre-
mier Aumônier, qui le pre-
enta, Mademoiſelle faiſant
es honneurs du deüil. Il fut
mis dans la Chapelle où eſt
celuy de la Reine-Mere, de
a Reine, & de pluſieurs Prin-
ces & Princeſſes de la Maiſon
Royale. On porta auſſi les En-
trailles en l'Egliſe des Cele-
ſtins, & elles y furent inhu-
mées dans la Chapelle des

Princes de la Maiſon d'O
leans.

Le 14. qui fut le dernier jou
où on laiſſa le Corps expoſé
Mr l'Archeveſque de Pari
accompagné de ſon Clergé
alla auſſi luy jetter de l'Eau
benite, & le meſme jour, ſu
les neuf heures du ſoir, l
Corps fut mis ſur un Chariot
couvert d'un grand poeſle d
Velours blanc, croiſé de Moi
re d'argent, & bordé d'her-
mine, & porté en l'Abbay
Royale de Saint Denis. Le
quatre coins de ce poiſl
eſtoient ſoûtenus par quatre

Aumoniers de la Princeſſe, &
ls eſtoient à cheval. Il y avoit
huit Chevaux au Chariot avec
des houſſes de velours blanc,
croiſées auſſi de Moire d'ar-
gent, & ceux du carroſſe des
Dames de ſa Maiſon avoient
de ſemblables houſſes Le Cha.
riot qui portoit le Corps, eſtoit
precedé de Pauvres veſtus de
gris, des Pages de la Princeſſe,
& de ſes Valets de pied avec
des flambeaux de Cire blan-
che, & de tous ſes Officiers, &
ſuivi d'un grand nombre de
Carroſſes avec les Pages du Roy
à Cheval, & ceux de Mon-

ſieur, ſes Gardes & ſes Suiſſes qui portoient tous auſſi des flambeaux. Mr l'Archeveſque d'Auch preſenta le Corps au Prieur de l'Abaye de S. Denis, qui repondit au Diſcours de ce Prelat. C'eſtoit Madame la Ducheſſe de Chartres, qui faiſoit ce jour-là les honneurs du deuil. Le Corps repoſera dans cette Egliſe, juſqu'à ce que tout ſoit preſt pour la ſepulture. Monſieur fait travailler à un Mauſolée. Celuy qui fera l'Oraiſon funebre, aura une ample matiere ſur la pieté de cette Princeſſe. Cette

ieté paroiſt par ſon Teſta-
nent qui fait connoiſtre qu'el
e a fait pluſieurs charitez pen-
ant ſa vie à divers Cou-
ents & Hopitaux, s'atta-
hant particulierement à faire
u bien aux derniers. Il n'y
point de charité plus utile.
e ne puis mieux vous mar-
quer la grandeur de ſa naiſſan-
ce, qu'en vous diſant qu'elle
voit l'avantage d'eſtre petite
Fille de Henry IV. Niece du
feu Roy, & Couſine Germai-
ne de Sa Majeſté. Elle eſtoit
née le 29. May 1627. du pre-
mier Mariage de feu Mon-

ſieur, Gaſton Jean Baptiſte d
France, Duc d'Orleans, On
cle du Roy, avec Marie d
Bourbon, Ducheſſe de Mont
penſier. Loüis de Bourbon
du nom, Prince de la Roch
Sur Yon, ſecond fils de Jea
de Bourbon Comte de Vendô
me, épouſa Loüiſe de Bour
bon, Fille ainée de Gilbert d
Bourbon, Comte de Mont
penſier, & de Claire de Gon
zague Mantouë, & il en eu
Loüis de Bourbon, II. du
nom, Duc de Montpenſier
Souverain de Dombes, Prin
ce de la Roche Sur-Yon, qu
de

de son Mariage avec Jaqueline de Longwic, Comtesse de Bar sur Seine, laissa François de Bourbon, Duc de Mont-pensier. François fut marié à Renée d'Anjou, Marquise de Mezieres, Comtesse de Saint Fargeau, Fille unique & Heritiere de Nicolas d'Anjou, Marquis de Mezieres, Comte de S. Fargeau, & de Gabriele de Marcüil, qui le fit Pere d'Henry de Bourbon Duc de Mont-pensier. C'estoit le grand Pere Maternel de Mademoiselle d'Orleans qui vient de mourir. Il épousa

Henriette Catherine, Du
cheſſe de Joyeuſe & Comteſſ
de Bouchage, Fille unique &
Heritiere de Henry de Joyeu
ſe, Comte de Bouchage, &
de Catherine de la Valette, &
il en eut Marie de Bourbon
Ducheſſe de Montpenſier, d
Chaſtelleraud & de Saint Fa
geau, Souveraine de Dom
bes, Princeſſe de la Roche ſu
Yon, qui fut mariée le
Aouſt 1626. avec feu Mo
ſieur, Gaſton Jean-Baptiſte
France, Duc d'Orleans, & q
mourut le 4. de Juin 162
ſept jours aprés avoir acco

hé de Mademoiſelle, Anne
Marie Loüiſe d Orleans.

La Baguette de Lion fait
[illegible]
nais les ſentimens des Sça-
ans ſur ſes operations ſont
lus differens qu'ils n'ont en-
ore eſté, & il y a apparence
que le public ſera bien inſtruit
& bien diverty par toutes les
ieces qui ſe preparent. Je
roy que je ne finiray pas ma
Lettre ſans vous faire part de
quelque choſe de tres-ſurpre-
nant ſur ce ſujet, & à quoy
e ſuis perſuadé que vous ne
vous attendez pas, aprés tout

ce qui a esté écrit sur cett
matiere. Cependant je vou
envoye un nouvel ouvrag
[illegible]

LETTRE

SUR LA PHYSIQU

Occulte de la Baguette Divinatoire.

MONSIEUR.

Je me suis bien imaginé que
Livre de Mr de Vallemont sero
receu du Public avec empresse

ent, La Baguette qu'on a em-
loyée à la découverte du Meur-
rier de Lyon, eſt une nouveauté
quoy trop de monde prend inte-
eſt, pour qu'un Ouvrage qui
raite à fond de cette matiere, fuſt
egardé avec indifference. D'ail-
eurs la belle Diſſertation que ce
même Auteur publia l'année der-
iere ſur l'Aimant de Char-
res, a donné lieu de croire que
e qu'il diroit ſur la Baguette,
eroit exact, & agreable. J'ay
rouvé tout ce qu'il dit ſur l'hiſ-
oire de la Baguette aſſez bien
eeherché, & je ne doute point
reſentement que l'uſage n'en ait

esté connu des Anciens, quoy
qu'ils ne s'en servissent peut-estre
que pour la recherche des Tresors.
Son systéme touchant le mouve-
ment, & l'inclinaison de la
Baguette sur les Eaux, sur les
Metaux, & sur les Tresors ca-
chez en terre, me paroist tres-
naturel. A moins que de s'aveugler
de gayeté de cœur, on n'y trouvera
pas plus de Magie, que dans le
mouvement, & l'inclinaison de
la verge de fer aimantée, puis
que c'est par le même mécanisme
que ces mouvemens, & ces in-
clinaisons se font. Aussi ne suis-
je point de ces gens qui perchent

Diable sur la Baguette pour la
ire incliner. Ceux qui sont de
e sentiment, disent assurément
e qu'ils n'entendent pas. Le
Pere Mallebranche a fort bien
econnu dans sa Lettre au Pere
e Brun, qu'il n'est pas possible
le démontrer geometriquement
ue le Demon produise le mouve-
ment de la Baguette. Il pouvoit
lire davantage, & assurer qu'on
e le peut pas même prouver phy-
iquement. On m'a dit cependant
qu'il y a un habile homme, qui
fait un Livre exprés pour soûte-
nir que le Diable imprime le mou-
vement de la Baguette. Nous

verrons comment il s'y prendra
Ce n'eſt pas une petite affaire de
montrer qu'une ſubſtance ſpiri-
tuelle, une ſubſtance qui n'eſt
point étenduë, puiſſe mettre un
corps en mouvement. Il faudra
que cet Auteur conſulte ſouvent
ſes cahiers de Theologie là-deſſus;
car il ne trouveroit pas ſon com-
pte dans la Phyſique. En effet,
comment ſe tireroit-il d'avec un
Phyſicien qui raiſonneroit comme
je vais faire? Je dis que le Dia-
ble ne peut pas produire de mou-
vement local, & qu'un corps ne
peut eſtre remué que par un au-
tre corps. Je le prouve ainſi en

Philosophe Cartesien. Un corps
'est poussé, que parce qu'un au-
re corps, qui est en mouvement,
fait effort pour continuer son
hemin. C'est ce qu'il ne peut faire
ans penetrer ce qu'il rencontre,
u sans le déplacer. Un corps ne
eut point penetrer un autre corps,
l faut donc qu'il le déplace, &
qu'il le mette par consequent en
mouvement, ce qui n'arriveroit
as s'il le pouvoit penetrer; car
l continueroit son chemin comme
s'il n'y avoit nul obstacle. Or
uis que le Demon n'est point un
orps, il n'a point cette impene-
rabilité necessaire pour rencon-

trer, & pousser un corps. Donc il ne peut pas luy imprimer de mouvement. Comme ces Messieurs, qui attribuent au Diable le mouvement de la Baguette, sont d'excellens Cartesiens, ils nous feroient plaisir de nous montrer comment ils répondroient à ce raisonnement en demeurant dans les bornes de la Physique. Ainsi le Pere Mallebranche auroit peut-estre encore mieux fait de dire sans tour & sans façon, qu'on ne peut démontrer ny geometriquement, ny même physiquement, que le Demon produise le mouvement de la Baguette. Or

ouis que nous ne devons point at-
tendre de preuves geometriques
ny physiques, nous serons appa-
remment regalez de visions, &
ceux qui nous les debiteront, ne
manqueront pas de nous obliger à
leur tenir compte de leur travail,
& à se representer comme des
gens lesquels rendent d'impor-
tans services à l'Eglise en se
soûtenant contre ce qu'ils appel-
leront des superstitions. Vous ver-
rez que je devine assez juste. On
aime à se donner du relief; &
rien n'en donne davantage que
l'idée par laquelle on se regarde
comme ayant le van à la main

pour nettoyer l'Aire de l'Eglise *s'il m'eſt permis de me ſervir des termes de l'Ecriture. C'eſt avec raiſon que M^r de Vallemont remarque, que s'il y a des Fourbes, qui font croire que la Baguette leur tourne ſur les eaux, ſur les métaux, &c. il ne faut pas pour cela conclure qu'elle ne tourne à perſonne. En effet, outre pluſieurs Auteurs qu'il cite, qui avoient ce don de la nature, j'apprens qu'il ſe trouve à Paris des gens de qualité, des Eccleſiaſtiques, des Religieux, & pluſieurs perſonnes d'une tres-grande probité, à qui la Baguette tour-*

ne. *Pour moy, je trouve que ceux qui plaiſantent là-deſſus, & qui ſoûtiennent que tout ce qu'on raconte de la Baguette n'eſt que chimeres, fourberies & fadaiſes, ne ſçavent ny ce qui eſt dans un trés-grand nombre de Livres anciens & modernes, ny ce qui ſe pratique en mille endroits de l'Europe. Il ſe trouvera par tout des gens, qui ont ſi certainement ce don, que nos incredules auront ſouvent le chagrin de reconnoiſtre, que quand on n'eſt pas ſçavant ny par les livres, ny par l'experience du monde, il ne faut pas eſtre ſi déciſif; & qu'en*

voulant se faire l'honneur de passer pour esprit fort, on risque quelquefois de perdre le merite d'esprit raisonnable. Cependant on ne sçauroit trop peser ce que Mr de Vallemont dit touchant la disposition qu'il faut avoir, pour estre sensible à l'action des écoulemens, qui sont répandus dans l'air, afin de pouvoir se servir de la Baguette. Il declare que cette situation qu'il décrit, & où il faut estre pour reüssir, est trés-rare, & mesme tres-facile à perdre par une legere indisposition, ou par quelque émotion subite & vehemente, ce qui fait qu'il se

trouve peu de gens à qui la Baguette tourne ; & que dans ce petit nombre, plusieurs se tromperont quelque fois dans la pratique, s'ils n'y apportent pas une grande attention. Ainsi ceux qui sont surpris que le Payſan de Daufiné se soit trompé, s'il est vray ce qu'on affecte d'en publier, marquent qu'ils se sont formé une idée de la Baguette, fausse & indigne de personnes qui veulent se piquer de philosopher ; car enfin il est evident qu'un Villageois tres-ignorant, & qui ne sçait pas dans quelle disposition il doit estre pour operer avec sa

Baguette, peut ſe tromper facilement ; & il n'eſt pas étrange qu'il ne puiſſe pas demſler comment il ſe trompe, pourquoy ſon talent devient comme en ſyncope, pourquoy ſa Baguette eſt quelquefois immobile entre ſes mains, & pourquoy il eſt luy-meſme quelquefois inſenſible aux impreſſions des corpuſcules épars dans l'air. En verité, prendre de là occaſion de le decrier, ce n'eſt pas montrer qu'il eſt un fourbe ; mais c'eſt prouver qu'on raiſonne mal. Comme c'eſt par une fatale & inévitable neceſſité que le corps humain

s'altere & deperit incessamment, il est pareillement necessaire que ce Villageois experimente ces mesmes alterations en son corps; & qu'il soit par consequent quelque-fois beaucoup, & quelque fois point du tout sensible aux actions des escoulemens qui se destachent de tous les corps. C'est par ces admirables principes que l'Auteur de la Physique occulte demontre, que Jacques Aymar peut fort bien reussir dans quelques circonstances, & qu'il ne fera rien qui vaille dans d'autres. Enfin quoy qu'il en soit; Mr de Vallemont en publiant

sa Physique sur la Baguette, a executé le dessein, que M^rs de l'Academie Royale d'Angleterre avoient pris d'en traitter par rapport aux utilitez qu'on en peut tirer pour la recherche des Metaux & des Minieres. C'est ce qu'il montre dans sa Preface, où il cite les actes Philosophiques de Londres du mois de Novembre 1666. pag. 344. qui contiennent cent articles que M^r Boyle avoit dressez pour tout ce qui concerne les Minieres, & dont voicy le dixhuitiéme pour la Baguette:

Utrum Virgula Divinatoria adhibeatur ad investigatio-

nem venarum propositarum fodinarum. Et si sic ; quo id fiat successu ? *En voila assez pour cette fois. Je suis tout à vous.*

Le Parlement de Dombes, qui a droit de tenir le Siege dans le Palais de Lyon le Mercredy de chaque Semaine, entra le 15. de ce mois, en robes rouges, & à l'Audience, le Procureur General demanda que S. A. R. Mademoiselle de Montpensier, estant morte, Monsieur le Duc du Maine fust mis en possession de cette

Principauté & de ſes dépen-
dances, en vertu de la dona-
tion qui luy en avoit eſté faite
par cette Princeſſe, ſuivant
l'Acte enregiſtré en la Cour ;
que les Arreſts & Jugemens
qui interviendront à l'avenir,
ſoient au nom de ce Prince,
& que celuy qui devoit inter-
venir ſur ſes Concluſions,
fuſt leu, publié & affiché par
tous les lieux accoutumez de
la Souveraineté, à la diligence
de ſes Subſtituts, qui ſeroient
tenus d'en certifier la Cour
dans la huitaine. Il fit auſſi
un fort beau Diſcours à la

loüange de Mr le Duc du Maine, & Mr de la Balmondiere, Preſident à ce Parlement, Frere de l'ancien Curé de Saint Sulpice, répondit en l'abſence du premier Preſident, avec beaucoup d'éloquence & de ſatisfaction des Auditeurs. On alla enſuite aux opinions, & il y eut Arreſt rendu conformement aux concluſions priſes.

La Planche que vous trouverez icy gravée porte le modelle & la deſcription d'une Montre de nouvelle invention, conſtruite de deux dif-

ferentes manieres. Cette Montre a ſa beauté particuliere, jointe à une fort grande utilité, puis qu'elle ne fait aucun bruit, & qu'elle n'eſt pas ſujette à tant d'incidens facheux que les Montres à rouës, parce qu'elle conſiſte ſeulement dans un tambour, qui eſt une boëte ronde, dans laquelle il y a de l'eau, ou quelque autre liqueur ſemblable. Le tambour eſt fait de léton, & diviſé en pluſieurs petites cellules qui retiennent la liqueur, & ne la laiſſent écouler qu'autant qu'il eſt neceſſaire, de ſorte que

l'ame & le principe du mouvement de cette Montre est indépendant d'aucun ressort ny d'aucune rouë. Il y a deux sortes de Montres de cette nature; l'une petite, qui marque les heures d'une maniere toute extraordinaire, l'axe du tambour servant d'aiguille qui montre les heures, à mesure que le tambour suspendu par son propre poids descend en vingt-six heures du haut de la boëte en bas. Plusieurs sont surpris de voir que ce petit tambour ne tombe pas tout d'un coup, mais insensi-

blement. La choſe eſt neanmoins tres-ſimple & tres naturelle. On ajoûte à ces petites Montres un Reveil matin, qui eſt auſſi ſeur qne ſimple. Enfin de petires chevilles appliquées proche des heures de la nuit, font aiſément connoiſtre dans l'obſcurité quelle heure il eſt, ſeulement en les touchant.

La grande Montre, bien que preſque toute ſemblable à la petite, dans l'interieur & dans la ſubſtance, differe neanmoins beaucoup dans ſa diſpoſition exterieure. Premierement,

rement, les heures ſont marquées ſur le haut de la boëte dans un Cadran regulier, par le moyen d'une aiguille qui en fait le tour en douze heures. Secondement, le tambour qui deſcend dans les petites, eſt fixe dans les grandes; & enfin un petit Soleil qui paroiſt ſur celle-cy, marque pluſieurs choſes curieuſes qui ne ſont pas ſur les petites, car en deſcendant en un mois du haut de la boëte en bas, il marque le quantiéme du mois, les Feſtes de l'année, le Signe & le degré du Signe du Zodiaque, dans

lequel le Soleil fait ſon cours, le lever & coucher du même Soleil, & la longueur des jours, le tout ſans aucune multiplicité de rouës, & d'une maniere tres nette & tres-intelligible. Un des principaux avantages de cette grande Horloge, eſt qu'il n'y faut toucher qu'une ſeule fois par mois pour la monter, en levant au haut de la boëte le Soleil qui eſt deſcendu en bas pendant le cours de ce même mois.

On a eu nouvelles que Meſſire Roger de Rabutin, Com-

te de Bussy, estoit mort d'Apoplexie à Autun le 9. de ce mois. Son merite luy avoit attiré de grands avantages. Il estoit Mestre de Camp General de la Cavalerie, & Lieutenant General des Armées du Roy. Il ne s'estoit pas moins distingué par son esprit, que par son courage, & la place qu'il a laissée vacante à l'Academie Françoise, est une preuve de l'estime que l'on en faisoit. Il avoit beaucoup de politesse, & parloit toûjours juste sur la vraye signification & sur le bon usage des mots.

On peut dire meſme que ſi on pouvoit luy faire quelque reproche, c'eſtoit d'avoir trop d'eſprit. Ce qu'il y a de plus fin dans l'Empire de l'Amour, luy eſtoit connu, & il l'a fait voir par le grand nombre de maximes qu'il a faites. La Maiſon de Rabutin dont il eſtoit, eſt une des plus nobles & des plus anciennes du Duché de Bourgogne. Maieul de Rabutin vivoit en 1147. & ſa Race a continué juſqu'à Chriſtophe de Rabutin, Baron de Sully & Bourbilly, qui entre-autres Enfans,

eut de Claude de Rochebaron, Fille de François Comte de Berzé & de Loüise de Saillant, Guy & François de Rabutin. Guy de Rabutin qui estoit l'ainé, fut Pere de Christophe de Rabutin II. du nom Baron de Chantal, qui aprés plusieurs services rendus au Roy Henry IV. fut tué malheureusement à la Chasse par un de ses meilleurs amis. Il avoit épousé Jeanne Françoise Fremiot, cette sage Dame si Illustre par sa pieté & par ses vertus, qui fut Fondatrice de l'Ordre de la Visitation,

sous le nom de la Mere de Chantal. Il en eut Celse Benigne de Rabutin, & Aimée de Rabutin, mariée à Jean de Sales, Frere de Saint François de Sales. Celse Benigne de Rabutin, Baron de Chantal & Bourbigny, commandoit l'Escadron des Gentilshommes Volontaires, quand les Anglois descendirent dans l'Isle de Rhé, & il fut tué à cette descente, laissant de Marie de Coulanges, Fille de Philippes Sr de la Tour, Marie de Rabutin, Dame de Chantal & de Bourbilly, ma-

riée en 1644. à Henry Marquis de Sevigné, Marechal des Camps & Armées du Roy, qui fut tué en Duel en 1651. De ce Mariage sortirent Charles, Marquis de Sevigné, & Françoise Marguerite de Sevigné qui en 1669. épousa François Adhemar de Monteil, Comte de Grignan, Lieutenant General du Roy au Gouvernement de Provence. Castellane.

François de Rabutin, Baron de Bussi, & d'Epery, Gouverneur de Noyers, Fils puisné de Christophe de Ra-

butin I. du nom, épouſa en ſe-
condes noces Helie Damas,
Fille de Leonor, Baron de
Thianges, dont il eut Leonor
de Rabutin, Lieutenant Ge-
neral en Nivernois, qui ayant
épouſé en 1608. Diane de Cu-
gnac, Fille de François, Sieur
de Dampierre, Chevalier des
Ordres du Roy, & d'Anne de
Loup de Pierrebrune, fut Pere
de M^r le Comte de Buſſi Ra-
butin, dont je vous apprens
la mort. Ce Comte s'eſtoit
marié deux fois, la premiere
à Gabrielle de Toulongeon
ſa Couſine, Fille de Jean S^r

d'Alonze & de Françoiſe de Rabutin, dont il a eu des Filles la plus part Religieuſes, & la ſeconde à Loüiſe de Rouville, Fille de Jacques, S^r de Rouville, Comte de Clinchamp, & d'Iſabelle Longueval Manicam. De ce Mariage, il a eu Amé Nicolas de Rabutin, né en 1656. Marie de Rabutin, Dame à Remiremont, & Loüiſe Françoiſe Eleonor de Rabutin.

Le 13. de ce mois, mourut au Palais Royal Dame Charlotte de Saumaiſe de Chaſſan, l'une des Dames d'honneur

de la Feüe Reine Mere. Elle estoit Veuve de Messire Nicolas de Flexelles, Comte de Bregy, qui a esté Ambassadeur en Pologne. Madame la Comtesse de Bregy a eu l'honneur d'estre estimée de toute la Maison Royale dont elle avoit des Pensions, & souvent de nouvelles gratifications. Le Roy la logeoit à Versailles quand elle y alloit faire sa cour, & Monsieur luy donnoit un logement à Paris. Elle avoit un esprit singulier, qui éclatoit dans toutes ses expressions qui estoient vives

& énergiques. Il n'y avoit pourtant rien de recherché. Tout luy estoit familier, & elle avoit des termes dans la conversation la plus ordinaire, que d'autres qui auroient voulu mediter les choses, n'auroient pas trouvez facilement. Elle a fait imprimer quelques Ouvrages, du nombre desquels est un Volume de Lettres. Elle est morte dans sa soixante & quatorziéme année.

Sa mort a esté suivie le 15. de ce mesme mois, de celle de Messire Pierre Cureau de

la Chambre, Curé de S. Barthelemy. Il avoit passé quelque temps à voyager, & l'amour qu'il avoit pour les Arts l'avoit fait devenir Amy du Bernin dont il a écrit la vie. Il a fait aussi le Panegyrique de Sainte Rose, & quelques autres Ouvrages. Son Cabinet estoit beau & curieux. Il prenoit plaisir à voir ses Amis chez luy, & à les regaler. L'exactitude qu'il avoit à remplir tous ses devoirs, l'attachoit à sa Paroisse, qui demandoit un homme d'esprit & d'erudition, à

cauſe du grand nombre de nouveaux Convertis qui s'y trouvent. Il luy a laiſſé une ſomme conſiderable, & a auſſi laiſſé de quoy racheter un Priſonnier tous les ans. Outre d'autres legs pieux qu'il a faits, il s'eſt ſouvenu de ſes Amis. Il eſtoit de l'Academie Françoiſe, où il fut receu en 1670. C'eſtoit comme une place hereditaire, puis que feu Meſſire Marin Cureau de la Chambre ſon Pere, fut un de ceux qui la compoſerent en 1635. peu de temps aprés que M^r le Cardinal de Richelieu

eut établi cette illuſtre Compagnie. Il eſtoit du Mans, & l'un des plus ſçavans hommes de ce ſiecle. La réputation que ſon eſprit luy avoit acquiſe l'ayant fait connoiſtre à Mr le Chancelier Seguier, il voulut l'avoir auprés de luy, non ſeulement comme un excellent Medecin, mais comme un homme conſommé dans l'étude de la Philoſophie & des belles Lettres. Nous avons quantité de beaux Ouvrages de luy, écrits avec beaucoup d'éloquence & de politeſſe, & entre autres, *Les*

Caracteres des passions ; l'Art de connoistre les hommes ; de la connoissance des bestes , Conjectures sur la digestion ; De l'Iris ; De la Lumiere ; Le Systeme de l'Ame ; Le débordement du Nil ; Traduction de la Physique d'Aristote ; De la Philosophie Platonique. Il mourut en 1669. dans la soixante-quinziéme année de son âge, laissant outre M^r l'Abbé de la Chambre qui vient de mourir, François de la Chambre, premier Medecin de la Reine, homme d'un fort grand merite, & qui ne l'a survêcu que fort peu de temps.

Les Nouvelles publiques ont tant parlé des divertiſſemens du Carnaval de Hannover, que vous ne ſerez pas fachée de voir une Relation envoyée ſur ce ſujet à une grande Princeſſe.

A LA REINE DE SUEDE.

JE ne puis trouver une meilleure occaſion de pourſuivre les Relations dont V. M. a daigné ſouhaiter la continuation, que

celle que m'offre le Carnaval de Hannover. Quoy que les plaisirs d'un temps que l'on a coutume d'y destiner, ne soient pas peut-estre ce qui attire la curiosité de Vostre M. l'occupation & les divertissemens des personnes en qui Elle prend autant d'interest qu'en celles de leurs Altesses de Hannover. Brunswick auront de quoy luy plaire plus qu'aucune autre chose de cette nature. La presence de plusieurs grands Princes & de plusieurs Princesses d'un merite distingué & d'une beauté achevée, jointe à ce que contient cette Cour, la rendit tres-belle & tres-magni-

fique. Pour faire comprendre cette verité, il suffit de dire que Mr l'Electeur de Brandebourg, Mr le Duc d'Eysenach, Mr le Duc de Zell, & Mr le Duc d'Ostfrise s'y trouverent avec les Duchesses leurs Epouses. Vostre M. s'est cent fois fait faire le Portrait de Madame l'Electrice de Brandebourg. Elle est informée de ses belles qualitez, dont j'avois moy-mesme entendu parler avec admiration, mais j'avouë qu'elles surpassent encore de beaucoup tout ce que l'on en peut dire. Sa personne est toute remplie de charmes qu'on ne sçauroit expri-

mer. Elle eſt parfaitement belle, ſpirituelle, bonne, & de la meilleure humeur du monde. Madame la Ducheſſe de Hannover ne merite pas un moindre éloge. Quoy que d'une beauté differente, elle eſt parfaitement belle. Son eſprit eſt grand & ſolide; toutes ſes manieres nobles; ſon humeur un peu ſerieuſe & reſervée, mais douce & égale. Elle a de la grandeur d'ame & de la bonté, & rien ne luy manque de tout ce qui fait la perfection du vray merite. Celuy qui auroit à ſe declarer entre ces deux Princeſſes, ſe trouveroit fort emba-

raſſé. On ne laiſſe pas de voir tous les jours des diſputes là-deſſus, mais on ne les décide preſque jamais. On peut dire avec le Marquis de Spinola, que l'une eſt une beauté charmante, & l'autre une beauté tyranne. En effet, l'une charme, & l'autre fait violence. Madame la Princeſſe d'Eyſenach, & Madame la Princeſſe d'Oſtfriſe ſont deux Beautez blondes, dont le meilleur Pinceau ne pourroit imiter que foiblement la blancheur & la delicateſſe du teint. Elles ont avec cela d'admirables qualitez; & ſi Madame la

Princesse d'Ostfrise a une modestie serieuse qui plaist generalement, la jeune Princesse d'Eysenach a de certaines manieres enjoüées qui la rendent toute aimable.

Je n'entreprendray point de parler à V. M. des grandes qualitez de Mr le Duc & de Madame la Duchesse de Hannover. Elle les connoist par elle-mesme ; Elle les estime & les aime, c'est tout dire. Je n'ose non-plus toucher au merite de Mr le Duc de Zell, quoy que mon inclination m'y porte. C'est un charmant Prince, s'il m'est permis de le dire ; plus on le voit,

plus on l'aime. C'est vostre Sang, Madame, & son cœur est tout remply de vos propres sentimens. Madame la Duchesse de Zell se distinguera toûjours par une vertu solide, & par un esprit infiniment éclairé. Elle est heureuse, digne de l'estime que l'on a pour elle, & merite toute la fortune dont elle jouit. Madame la Duchesse d'Ostfrise qui s'est aussi trouvée aux plaisirs du Carnaval, a de la beauté, & a toûjours esté une Princesse si magnifique, que sa presence n'a pas peu contribué à l'éclat d'une Cour, où l'on n'a veu rien que de bril-

lant & d'illustre. Mille autres personnes d'un rang fort considerable, dont il ne m'est pas possible de parler en particulier, se trouverent là en foule, des Marquis d'Italie, des Comtes & des Comtesses d'Allemagne, des Ministres, des Cavaliers, & des Dames de toutes les Cours de l'Europe, moins attirez par la beauté des spectacles, que par l'admiration pour le grand Prince qui les a donnez. Il est vray que l'honnesteté avec laquelle les Etrangers sont reçeus en sa Cour, est extraordinaire. On les comble d'honneur, on les traite,

on les regale, & outre dix ta-
bles toujours delicatement ſervies
en Cour, les maiſons de pluſieurs
particuliers où la magnificence
& la bonne-chere regnent, leur
ſont ouvertes. La beauté des ſpe-
ctacles a de quoy les étonner,
leur diverſité les charme, & il
y a tous les jours un plaiſir nou-
veau.

Les divertiſſemens dont j'ay à
faire le recit à V. M. com-
mencerent par un grand Wirt-
ſchaff, *où les perſonnes furent*
aſſorties par Billets, ainſi qu'on a
coûtume de faire dans les Feſ-
tes de cette nature. On eſtoit con-
venu

venu de la maniere dont chacun s'habilleroit, & les modes antiques servirent de dessein à la Mascarade. Les Fraises, les Panaches & les Garde-Infants furent mis en usage. On ne peut rien voir de mieux deguisé que les Dames le furent ce soir-là. Elles ne laisserent pas d'estre plus belles ainsi deguisées, que dans leurs habiliemens accoustumez. Madame la Duchesse de Hanover sur tout y parut d'une beauté & d'une magnificence merveilleuse. Aprés ce jour, on continua les plaisirs dans cet ordre, un jour l'Opera, un jour la Re-

doute, un jour la Comedie Françoiſe, & de temps en temps un grand Bal, ou un jour de Gala. Entre tant de differens plaiſirs, ceux qui eſtoient touchez de la Muſique donnerent la preference à l'Opera. Il eſt certain qu'il y avoit dequoy charmer les oreilles & les yeux. Le lieu où il ſe repreſente pourroit s'appeller, la Maiſon d'or. Les Loges où la Cour ſe place, ſont toutes en ſculpture & en or bruny, relevé par de riches tapis d'un drap d'or rayé par barres de Velours couleur de feu. Quand toutes les Loges ſont illuminées par des bougies blanches, & remplies de bel-

les Princesses & d'autres Dames bien faites, toutes couvertes de Pierreries, c'est un spectacle qui n'a point d'égal. Celuy qui luy est opposé, ne contribue pas peu au plaisir des Spectateurs. C'est un Theatre d'une tres-belle Architecture. La Perspective est merveilleuse, les habits sont magnifiques & bien entendus, & la beauté des voix n'a rien qu'on leur puisse comparer. Il suffit de dire que Clementino, Ferdinando, Nicolini, Motosini, Botini, Salvatore, & Landini ont joué ensemble un Opera, pour faire connoistre qu'on ne

pouvoit rien entendre de plus touchant ny de plus harmonieux. La Comedie Françoise se joüe dans un autre endroit du Chaſteau, ſur un Theatre tout different ou d'excellens Acteurs, & de tres-bonnes Actrices ont le talent de faire paroiſtre veritables, les passions feintes qu'ils expriment, tant ils les imitent bien. La Redoute n'eſt pas un divertiſſement moins agreable. Ce ſont de grands appartemens à la Cour fort éclairez, où les Maſques ont permiſſion d'entrer à de certaines heures. Ceux qui aiment à danſer y ont le champ libre pour fair-

voir leur adresse. Ceux qui se font un plaisir du Jeu, y trouvent vingt tables de Bassette, & ceux qui cherchent la conversation, ne peuvent manquer de se satisfaire dans un lieu où l'on rencontre tant de personnes differentes, qui sous la faveur du Masque ont une entiere liberté de dire tout ce qu'elles pensent.

Ces divers plaisirs continuez pendant six semaines, finirent le Mardy Gras, par un grand wirtschaff, dont le dessein ny les habillemens n'avoient rien qui fust semblable au premier. C'estoient quatre Quadrilles,

dont les appreſts furent differens. Elles avoient chacune leur Chef, ſçavoir, Madame l'Electrice de Brandebourg, Madame la Ducheſſe de Hannover, Madame la Princeſſe de Hannover, & Madame la Ducheſſe Dauricq. Chacune d'elles fit un ſi grand ſecret du deſſein de ſa Quadrille, que l'on n'en put rien apprendre qu'au moment que la choſe devoit eſtre executée. Cependant on voyoit Madame l'Electrice de Brandebourg, & Madame la Princeſſe de Hannover mettre de leurs Quadrilles autant de perſonnes qu'elles pouvoient, ſe les

disputant, & se les enlevant l'une à l'autre. C'estoit à qui les pourroit engager le mieux, ou de la Beauté charmante, ou de la Beauté tyranne, & il n'y avoit rien de plus aimable que le different de ces deux Princesses, qui tâchoient de gagner des Partisans, briguant l'une contre l'autre. Enfin tous les Italiens se mirent de la Quadrille de Madame l'Electrice de Brandebourg, & tous les Allemans se rangerent du party de Madame la Princesse de Hannover. Ceux qui ne voulurent point se determiner entre les deux, ne se mas-

querent point, ce qui arriva au Marquis Monasteral Envoyé de Mr l'Electeur de Baviere, & au Marquis Ariberti qui ne furent point du Wirtschaff, par cette raison. Le jour de la Feste estant venu, la marche des Quadrilles commença sur les sept heures du soir, passant par toutes les Galeries du Chasteau. Elles avoient pour rendez-vous une grande Salle, où la Quadrille de Madame l'Electrice de Brandebourg parut la premiere, & repassant dans la Galerie, pour rencontrer celle de Madame la Princesse de Hannover, elle

marcha dans cet ordre.

Une Troupe de Haut-bois ; ſuivie d'Orphée, repreſenté par Mr le Prince de Naſſau.

Le Comte Palmieri, repreſentant la Muſique.

Mr de la Citardie, repreſentant la Poëſie.

Bacchus, Mr Orlandi.

Troupe de Satyres, le Marquis Spinola, le Baron Spars, le Baron Lielmanſecq, Mr Furcch & pluſieurs autres.

Nymphes, Nourricieres de Bacchus, Madame Fimk, Mademoiſelle Bernatre, Mademoiſelle Pelins & Mademoiſelle Oren.

Silene, monté sur un Asne, le Comte Bernardi.

Troupe de Bacchantes qui fermerent la marche, Madame l'Electrice de Brandebourg, Madame la Comtesse de Lip, Mademoiselle la Comtesse VVolkemtein, Mademoiselle Kroscah, Mr le Prince de Hanover, Mr le Prince Ernest Auguste, Mr le Comte VVirbii, Mr de Lescours.

Toutes les Bacchantes jouoient des Tambours de Basque. Leurs habits estoient couverts de Sonnettes, & leur troupe si enjouée, qu'elle pensa par son abord deconcerter la gravité de l'autre

Quadrille, qui repreſentoit la Nation Turque, & qui au ſon des Cornemuſes, Hautbois, Trompettes & Tymballes, marchoit dans l'ordre ſuivant.

Troupe de Muſiciens Turcs jouant de pluſieurs Inſtrumens Barbareſques, ſuivie d'une Troupe de Janniſſaires, d'une Troupe de Mores, & d'un grand nombre de Turcs le Sabre à la main, repreſentez par pluſieurs Officiers & Gentilshommes.

Le grand Bacha de Hongrie, le Colonel VVeik.

Un autre Bacha, le Comte de Leuvenhaupt.

Le Grand Visir, le Comte de Konismark, precedé d'une Troupe de Hautbois, de petites Timballes à la Turque, & d'un Bacha portant la queuë de Cheval.

Le Grand Prophete, le Colonel Gohr.

Le Grand Sultan, Mr le Duc d'Eysenach, precedé par les Trompettes & par les Timballes.

Le Beglierbey de la Grece, Mr le Prince d'Ostfrise.

Le Beglierbey de l'Asie, Mr Obeng.

Troupe d'Esclaves enchaînez.

La Femme du Grand Prophete, Mademoiselle M. A. Konigsmark.

Trois Sultanes, Madame la Princesse de Hannover, Madame la Duchesse d'Eseynach, Madame la Duchesse d'Ostfrise.

La Femme du Grand Visir; la Comtesse Levenhaupt.

Plusieurs Femmes de Bachas, Mademoiselle Rauchgrefin la Cadette, la Marquise d'Albe-reuse, Madame VVangenhein Madame de Beauregard, Madame Esch, & Madame Recchaû.

Troupe d'Esclaves qui finirent la marche, Madame Sesensenbourg, Madame Korremberg, Mademoiselle Offen, Mademoiselle Kneesberg, Mademoi-

ſelle Leſcours, Mademoïſelle Charia, Mademoiſelle la Mothe, Mademoiſelle Leuk, & pluſieurs autres.

Il n'y avoit rien de plus magnifique & de plus fier que cette Quadrille. Si celle de Madame l'Electrice de Brandebourg parut galante, gaye, & pleine de gentilleſſe, celle-cy eſtoit ſi majeſtueuſe & ſi brillante par l'éclat d'une quantité prodigieuſe de Pierreries, & par l'ordre de la marche, qu'on ne pouvoit la voir ſans ſurpriſe. Ces deux Quadrilles eſtant paſſées, en ſe donnant l'une à l'autre beaucoup de loüan-

ges, celle des Turcs se rendit la premiere à la grande Salle, où elle fut receuë par trois autres Quadrilles.

Mr le Duc de Hannover, suivi des premiers de sa Cour, & de plusieurs Dames, tous habillez en Paysans & en Paysanes, estoit Chef de la premiere, & comme sa personne est toujours la mesme en quelque estat qu'il se montre, cette Troupe ne manqua ny de lustre ny de majesté, quoy que dans des habits fort simples. Elle estoit de plus ornée de Bergers & de Bergeres d'un air fort galant & propre, entre lesquels Mr Girrini, & Mademoiselle Kauk-

grefin se distinguerent.

Madame la Duchesse de Hannover, Chef de la seconde Quadrille, menoit une bande de Scaramouches, Hommes & Femmes. Ces habillemens, quoy que plaisans, ne laissent pas d'estre avantageux pour des Dames, & même modestes avec des juppes allant à terre. Quelques-unes allerent jusqu'à la magnificence, portant des ceintures de Diamans, & des boucles de mesme bordées de Pierreries. Mr le Prince Maximilien fut de cette Quadrille; mais Mr le Prince Christien ayant choisi un habillement à son

gré qui luy seioit parfaitement bien, ne se mit d'aucune.

La troisiéme Quadrille avoit pour Chef Madame la Duchesse Dauricq. Le sujet en estoit fort singulier, mais comme il donna occasion à de fort beaux habits, il ne laissa pas de plaire. C'estoient des Vestales & des Sacrificateurs. Madame la Duchesse estoit si bien mise & si belle, qu'apparemment les victimes ne luy manquerent point. Mr le Duc de Zell estoit de cette Quadrille, mais n'ayant pas voulu s'embarasser d'un habit de Sacerdoce, il en prit un autre, dont la diffe-

rence fit un agreable effet. Tandis que ces quatre Quadrilles se rangerent, celle de Madame l'Electrice de Brandebourg eut le temps de faire son entrée. Il arriva un petit desordre qui ne servit qu'à divertir davantage. Les Turcs ayant fait traîner une machine qu'ils appellent un Oracle, le Prophete avoit formé de grands desseins sur cette machine. Il prétendoit détruire l'Oracle, & faire d'autres miracles plus grands : pour montrer à Bacchus qu'il estoit un Prophete digne de l'amitié d'un Dieu comme luy, ne menant pas moins de Beautez de son Em-

pire, pour s'unir à celles de Bacchus, & ne faire plus qu'une Troupe ensemble. Tous ces projets obligeans furent troublez par l'Asne du vieux Silene. Cet Animal se trouvant auprès de la machine quand l'Oracle se mit à parler au travers d'une Trompe, il en fut épouvanté, & donna de grands coups de pied par derriere, mettant toute la Quadrille en confusion ; dequoy les Bacchantes firent grand bruit, demandant aux Turcs pourquoy on les embarassoit d'un Oracle. Les Turcs répondirent en riant, que c'estoit pour divertir leur Asne. Le Tu-

multe fut grand, & ne cessa qu'aprés que l'on eut fait retirer l'Asne & la machine, dont le Grand Prophete fut au desespoir, voyant tous ses dessein avortez. Enfin tout ce bruit estant appaisé, Orphée commença à chanter l'histoire d'Euridice, & sa funeste avanture. Mr le Prince de Nassau a la voix tres-agreable, & chante avec beaucoup de methode. Le Comte Palmieri qui representoit la Musique qu'ils sçavent tous deux, l'accompagna d'un Claveſſin, & ils s'accorderent fort bien ensemble. Mr le Prince de Nassau chanta mesme

d'autant mieux, que l'Hiſtoire d'Euridice avoit quelque choſe qui reſſembloit à la ſienne propre. Il avoit perdu depuis deux ans Madame la Princeſſe de Naſſau ſa Femme qu'il aimoit beaucoup, & quoy qu'il tâchaſt de n'y point ſonger, il s'en ſouvint à propos dans ce moment pour rendre la Muſique plus touchante. Cependant on diſtribua des Vers qui expliquerent le deſſein de cette Quadrille. Ils portoient pour titre.

ORFEO Prigioniero dimanda la libertà alle Belliſſime Sultane.

Les Vers Italiens estoient du Comte Palmieri, à la loüange des Sultanes, & les François sur le mesme sujet, de Mr de la Citardie. On ne peut mieux réussir qu'ils avoient fait chacun dans sa Langue. Les Turcs reconnurent l'honnesteté qu'ils avoient pour les Sultanes, par d'autres Vers qu'ils donnerent à leur tour, & la Femme du Grand Prophete, à laquelle on demanda des Propheties, distribua celles-cy.

A MADAME L'ELECTRICE de Brandebourg.

Rare Beauté, Ménade ſans pareille,
Vous ſuivez le Dieu de la Treille,
Et vous faites regner l'Amour.
On diroit que vous eſtes née
Pour troubler la raiſon de ce qui voit le jour,
Mais ce n'eſt pas à quoy vous eſtes deſtinée.
Vous éclairez l'eſprit par un divin pouvoir,
Et par vous la raiſon ſera toujours ſuivie,
En faiſant concevoir
Qu'il faut vous adorer tout le temps de ſa vie.

A M. L'ELECTEVR de Brandebourg.

Vous faites reüssir de glorieux projets.
Vous estes adoré de vos heureux Sujets,
On ne voit point de cœur plus noble que le vostre.
Par vos grands sentimens préferable à tout autre,
C'est au dessus du Sort que vous vous élevez.
Que voulez-vous de plus que ce que vous avez ?

A MADAME LA DVCHESSE de Hannovier.

Vous avez sur vous-mesme un souverain empire.
Un esprit aussi fort d'un mal sçait faire un bien,

Du

Du secret avenir que reste-t'il à
dire ?
Vous pouvez tout, & vous n'i-
gnorez rien.

A M. LE PRINCE de Hannover.

Un merite solide, une gloire par-
faite
Sont de dignes garants d'un sort
heureux & doux.
Prince, contentez-vous ;
Vostre fortune est faite.

A M. LE DVC DE ZELL.

Voicy des Souverains un illustre
modelle,
Un Heros, dont le nom ne peut-
estre effacé.
Pere de ses Sujets, & défenseur
fidelle

Parmy les immortels il ſe verra placé.
N'euſt-il que ſon grand cœur pour tout bien de la vie,
Sans les vaſtes Eſtats qui font tant d'envieux,
Son ſort ſeroit toujours un ſort digne d'envie,
Par luy ſeul eſtimé, par luy ſeul glorieux.

Madame la Ducheſſe de Zell qui aime tendrement Madame la Princeſſe de Hannover ſa Fille, ſe joignit à ſa Troupe, habillée en Sultane, en luy faiſant une ſurpriſe bien agreable. On luy preſenta cette Prophetie.

A MADAME LA DVCHESSE de Zell.

Le bel Aſtre qui pour vous brille
Avec vos vertus eſt d'accord.
Un Epoux, une illuſtre Fille,
Beniront toujours voſtre ſort.
Du Deſtin l'ordre irrevocable.
Prouve voſtre fidelité.
Vne fortune veritable,
C'eſt le bien qu'on a merité.

Quoy que Madame la Princeſſe de Hannover ne demandaſt point de Prophetie à la Femme du Prophete, parce qu'elle eſtoit de ſa Quadrille, & peut eſtre, parce qu'elle ſçavoit qu'elle n'avoit pas l'eſprit devin, cette Prophetesſe ne laiſſa pas de luy donner celle-cy.

A MADAME LA PRINCESSE de Hannover.

Reine des cœurs & des Sultanes,
Tout cede à vos attraits divers.
Jamais les forces Othomanes
N'ont veu tant d'Esclaves aux fers,
Vous gouvernez en Souveraine,
Vous obligez chacun d'aimer.
Ne faire que vaincre & charmer,
Voir des Rois porter vostre chaine,
Donner ou la vie ou la mort,
Sultane, c'est là vostre sort.

Plusieurs Nations tomberent d'accord de cette Prophetie, & les Turcs finirent par une entrée de Balet, qui fut dancée à la

Turque, aprés quoy la marche des Quadrilles recommença pour se rendre dans une autre Salle, où un Soupé magnifique les attendoit, & où toutes les personnes du Wirtschaff *se placerent à des tables de differentes figures. Pendant le repas, les Hautbois, les Trompettes & les Timbales se firent entendre alternativement avec la Musique. Les tables levées, le Bal commença, & dura jusques à quatre heures du matin. Le lendemain ne fut employé qu'à faire des Adieux, & pour mesler un trait de morale à ces divertissemens, je diray qu'ils finirent*

comme la pluſpart des plaiſirs du monde, c'eſt à dire, par des larmes. Pour moy, qui me faiſois une joye ſecrete d'en faire le rapport à V M. je fus moins affligée que les autres, trop heureuſe ſi Elle daigne jetter les yeux ſur cette Relation, faite pour luy marquer mon obeiſſance, & la ſoumiſſion profonde avec laquelle je ſuis,

MADAME

De Voſtre Majeſté,

La plus humble, la plus ſoumiſe, & la plus fidelle Servante & Sujette,

M. A. K.

Je viens d'apprendre la mort de M^r le Marquis de Robias, Grille Secretaire perpetuel de l'Academie Royale d'Arles. C'estoit un homme, dont l'esprit & la vertu repondoient à sa naissance, & qui s'estoit également distingué dans les armes & dans les belles Lettres. Il laisse deux Fils dignes de luy par leur merite & par leur conduite.

M^rs de l'Academie Royale de Nismes, ayant sceu que M^r de la Chapelle, l'un des quarante de l'Academie Françoise, estoit arrivé à Nismes,

où quelques affaires l'appel-
loient, députerent le lende-
main quatre personnes de leur
Corps, pour le prier de venir
prendre place dans leurs As-
semblées, afin de montrer
par là combien ils se tiennent
honorez des marques d'estime
que l'Academie Françoise leur
donna il y a sept ou huit mois,
en leur accordant une manie-
re d'association entre l'une &
l'autre Compagnie. Ces Dé-
putez furent, Mr le President
Monclu, Mr de la Baulme, Mr
l'Abbé Begaut, & Mr de
Graverol. Mr de la Chapelle

(1) Voyez Vibet

s'excusa d'abord sur ce qu'il n'avoit que vingt quatre heures à passer à Nismes, mais quand ils luy eurent dit qu'ils s'assembleroient extraordinairement ce jour là mesme, parce que ce n'estoit pas un de leurs jours d'Assemblée, il fut obligé de leur promettre ce qu'ils souhaitoient. Ils demanderent son heure, qui fut à quatre heures & demie le 14. du mois passé, & le vinrent prendre chez luy au mesme nombre, pour le conduire dans la Salle où ils tiennent leurs Seances. Mr Flechier,

Evesque de Nismes, Protecteur de cette Academie, & aussi l'un des quarante de l'Academie Françoise, le fit placer au bout de la Table dans un fauteüil à costé de luy. Les Academiciens de Nismes étoient au nombre de trente. Mr de la Chapelle fit l'ouverture de cette Assemblée, en leur disant en peu de paroles, qu'il recevoit l'honneur qu'ils luy faisoient comme estant rendu au Corps dont il avoit l'avantage d'estre, & qu'il craignoit qu'ils n'en prissent pas d'assez hautes idées, s'ils en

jugeoient par le peu de merite qu'ils reconnoiſtroient en luy; que cependant il rendroit compte à l'Academie Françoiſe des honneſtetez qu'ils luy marquoient. Le tour ſpirituel & modeſte qu'il donna à ce compliment, luy attira beaucoup de loüanges. Mr Cheiron, Directeur de cette celebre Compagnie, répondit par un autre Diſcours de meſme caractere. Enſuite on lut des Ouvrages en Proſe & en Vers de Mrs de la Baulme, & Banthan, Conſeillers en la Cour Preſidiale de Niſ

mes, & Academiciens, ce qui fut suivi de la lecture de quelques Dissertations du sçavant Mr Graverol, sur des Medailles antiques. On finit cette Seance par une Piece achevée, qui est la traduction faite en Vers François par Mr l'Abbé Saurin, des Himnes Latines à la gloire de Saint François de Sales, composées par l'admirable Mr de Santeüil, qui en a donné au Public un Livre, que cet Academicien a toutes traduites, & que le Sr Mazuel a imprimées. La Seance estant finie, les quatre De-

putez reconduisirent Mr de la Chapelle chez luy.

Le Seigneur Loüis Pompée, cet habile Professeur des Langues Italienne & Espagnole, est mort depuis peu de jours, âgé seulement de trente-cinq ans. Son dernier Ouvrage, donné au Public il y a deux ou trois mois, avoit pour titre, *Les Fables diverses de Leon Alberti en Italien*, qu'il a traduites en François, & que debitent les Srs de Sercy & d'Houry, Libraires. Il a fait encore d'autres Traductions fort estimées & tres-utiles, pour ceux qui

ſont curieux d'apprendre l'I-
talien & l'Eſpagnol. Ce ſont
Les Contes de Guichardin, & *les*
Fables d'Eſope. A l'égard de
celles d'Alberti, il y a des ſens
moraux & politiques au bas
de chacune. Mr de Vertron,
Academicien d'Arles, qui les
a trouvez, a fait une Epitre à
la teſte de ce Livre, dans la-
quelle il montre l'axcellence
de la Fable.

Jamais Souverain ne s'eſt
tant attiré de cœurs que le
Roy. Quoy que ce Monar-
que donne, il l'aſſaiſonne
de manieres ſi obligeantes

qu'on en eſt toûjours beaucoup plus charmé que de ſes dons. Cela a paru tout recemment à l'égard de Mr le Duc de Villeroy à qui S. M. dit, qu'Elle l'avoit fait Marechal de France, & qu'il pouvoit faire partir un Courier, pour en porter la nouvelle à Mr l'Archeveſque de Lyon ſon Oncle. C'*eſt*, ajouta le Roy, *pour le faire vivre quelques années davantage*. Sitoſt que ce Prelat eut receu cette agreable nouvelle, il renvoya ce Courier au Roy avec une Lettre de remerciement, &

luy demanda permiſſion de pouvoir voir ſon Neveu reveſtu de cette nouvelle dignité. S. M. permit en meſme temps à Mr le Marechal Duc de Villeroy, d'aller voir Mr l'Archeveſque de Lyon, & luy donna cette Lettre pour ce Prelat, écrite de ſa propre main.

Monſieur l'Archeveſque de Lyon. J'ay leu avec bien du plaiſir ce que vous m'avez écrit ſur la juſtice que j'ay renduë au Duc de Villeroy voſtre Neveu, à la memoire de ſon Pere & de vos propres ſervices. Je ſouhaitte

que cette nouvelle marque de ma confiance & de mon estime, vous face encore bien porter plusieurs années, & vous mette en estat de venir icy. Personne sans exception ne vous y verroit avec plus de joye que moy, qui prie Dieu, Monsieur l'Archevesque de Lyon, qu'il vous ait en sa sainte garde. A Versailles le 13. Avril 1693. LOUIS.

Le public a toûjours esté si satisfait des Cartes du Pere Placide, que vous serez bien aise d'apprendre qu'il vient d'en donner une nouvelle au public qui se vend chez la Veuve

du Val. C'eſt une Carte d'Allemagne qu'il eut l'honneur de preſenter au Roy ces jours paſſez. Quoy que Sa Majeſté ſortiſt pour aller à la Meſſe, comme Elle connoiſt le Pere Placide qui luy a déja fait ſouvent des preſens de cette nature qui luy ont eſté agreables, Elle écouta ſon compliment, & luy donna le loiſir de luy expliquer la Carte, qui eſt diviſée en dix Cercles, où l'on voit les Souverainetez qui y ſont renfermées. Le Roy trouva la Carte belle & bien diſtincte. Monſieur le Marechal Duc de Duras

Durfort

qui l'avoit examinée pendant plus d'une heure, & qui connoiſt parfaitement l'Allemagne, pour y avoir fait ſouvent la guerre, tant ſous Mr de Turenne ſon Oncle, qu'en y commandant en chef, en parla au Roy d'une maniere fort avantageuſe.

J'aurois beaucoup de choſes à vous dire du Livre intitulé *Menagiana*, mais je laiſſe à l'Auteur du Journal des Sçavants, dont les extraits ſur tous les Livres ſont merveilleux, à vous en entretenir. Ainſi je ne vous en parle icy

que pour vous dire qu'il se debite chez le sieur Brunet mon Libraire, Court neuve du Palais au Dauphin. Outre les bons mots de Mr Menage, on trouvera dans ce Livre, une partie de ceux de feu Mr le Prince de Guimené, & d'autres que Mr Menage racontoit souvent à ses Amis, & particulierement ceux de feu Mr de Bautru qu'il sçavoit parfaitement bien, & qui avoit esté son Amy particulier.

Je ne doute point que vous ne soyez surprise de ce que

vous allez lire contre la Baguette, aprés ce que tant de sçavans hommes ont escrit pour en justifier les effets. Je vous le dis encore, je ne suis que Rapporteur des Pieces de toutes les Parties, & je ne me tiens pas assez habile pour prononcer. Tant qu'elles en envoïeront pour & contre, je vous en feray part, & je croy que vous en serez mieux divertie, aussi bien que le public. Personne ne se peut plaindre puisque le champ est ouvert à tout le monde. La Lettre que je vous envoye

vient de l'Hoſtel de Condé ; & comme Jacques Aimar y a joüé pluſieurs Scenes, il eſt à croire que ceux qui y demeurent & qui ont eſté témoins de tous les faits, en ſont bien inſtruits. D'ailleurs les témoignages d'un grand Prince, & la Lettre d'un des premiers Magiſtrats du Chaſtelet, ſont de fortes pieces contre Jacques Aimar, & tout ce que l'on peut dire à l'avantage des Sçavans, pour mettre d'accord les uns & les autres, c'eſt que d'autres diſent avoir veu ce que les Sçavans luy imputent,

& qu'il a l'adreſſe de faire croire qu'il poſſede. Tout cela n'eſtant pas vray, S. A. S. Monſieur le Prince aura l'avantage d'avoir détrompé toute l'Europe, en l'empeſchant de donner plus long-temps dans les panneaux que ce Payſan ſçait tendre à ceux qui ont la foibleſſe de le conſulter.

A MONSIEUR...

VOUS avez raiſon, Monſieur, de penſer qu'il n'y a perſonne qui puiſſe vous

faire un recit plus ſincere & plus juſte touchant la Baguette de Jacques Aymar que moy, puiſque j'ay eſté l'un de ceux que l'on a commis pour faire un rapport exact de tout ce que je verrois faire à ce Villageois. Il y a tant de perſonnes qui ſont témoins des faits que je vais vous rapporter, qu'on peut dire qu'ils ſont d'une notorieté publique. La reputation que Jacques Aymar s'eſtoit acquiſe, eſtoit venuë à un ſi haut point, qu'à moins d'un examen tres-particulier, & d'une exactitude telle que S. A. S. Monſieur le Prince a euë pour

COM

connoistre la verité, l'on seroit encore dans l'erreur.

Aimar s'estant rendu à Paris sur les ordres de Monsieur le Prince, S. A. S. le fit mettre chez Mr Peyra, Concierge de l'Hostel de Condé, & aprés l'avoir laissé reposer quelques jours, Elle voulut éprouver son sçavoir faire. Voicy l'ordre qu'on garda, pour s'éclaircir de ses talens merveilleux. La premiere épreuve fut dans un Cabinet où il y avoit de l'argent en plusieurs endroits. Ce qu'il fit n'ayant pas plen, il dit que l'or dont tout le Cabinet estoit orné, broüillant sa

Baguette, l'empeschoit d'agir, & cela donna occasion de faire cette autre épreuve. L'on fit faire plusieurs trous dans le Jardin. On mit de l'argent dans un de ces trous, de l'or dans un autre, de l'argent & de l'or dans un troisiéme, du cuivre dans un quatriéme, & des pierres dans un cinquiéme. L'on vouloit voir en mesme temps, si ayant deviné les Metaux par sa Baguette, il pourroit aussi les distinguer, mais loin de distinguer quelque chose, il donna dans le trou des pierres, & une autre fois dans un trou où l'on n'avoit rien ca-

ché. S. A. S. eut ensuite beaucoup de peine à retrouver l'or & l'argent, ne se souvenant plus où il avoit esté mis.

Le prix de deux petits Flambeaux qu'on rapporta à Mademoiselle de Condé, & qu'elle donna aux pauvres, mit Aimar en quelque reputation. Voicy comment cela se passa. La Baguette tourna dans le Cabinet, & aprés avoir fait plusieurs tours dans l'Hostel, mesme à la Cour des Ecuries, il fit passer le Voleur par la porte de ces mesmes Ecuries qui est toûjours fermée, & qu'on n'ouvre presque jamais.

que pour laisser passer le fumier. Il alla vis-à-vis du Cheval de Bronze sur le Quay chez un Orfevre, au coin de la ruë de Harlay, & comme il estoit tard, on remarqua la Maison, & Monsieur le Prince y envoya le lendemain avec de pareils Flambeaux, disant que l'Orfevre en devoit avoir acheté de mesme, & qu'on les avoit volez. L'Orfevre dit, qu'il n'avoit aucune connoissance de cela, qu'il pourroit les avoir achetez sans rien craindre, & en donna les raisons. Cependant le lendemain on en redonna l'argent, & comme on en porta plus

que les Flambeaux ne valoient, & que les Orfevres en ſçavent le juſte prix, on croit qu'Aimar luy même avoit envoyé l'argent, afin d'avoir de la reputation & le regagner au centuple, car l'argent qui a eſté rapporté n'eſt que douze Ecus neufs, qui excedent pourtant le prix des Flambeaux qui n'eſtoient que de vingt-huit francs.

Il fut appellé à l'Hoſtel de Guiſe, & dit à Madame la Duchesse d'Hanover aprés pluſieurs ceremonies myſterieuſes à ſon ordinaire, que le Voleur qu'on cherchoit avoit paſſé par la gran-

Lorraine

de porte. Il fit tourner la Baguette au Buffet à cauſe de l'argent, & elle ne tourna point ſur une Manne qui en eſtoit pleine, parce qu'elle eſtoit couverte. Ayant apperçeu un peu de dorure au bas d'un ſiege, il fit encore tourner ſa Baguette, & voulut perſuader que c'eſtoit de cette dorure dont elle prenoit ce mouvement. Il entra en ſuite dans un Cabinet, où tous les ſieges ſont dorez, mais couverts de houſſes juſqu'en bas, & la Baguette ne tourna point, non plus que ſur un grand Chandelier à bras d'argent, ſous lequel il eſtoit, & auquel il ne prenoit pas gar-

de. Faites reflexion, Monsieur, que je ne vous dis rien dont des Princes & des Princesses, & une infinité d'autres personnes ne soient tesmoins.

Pour retrouver une assiete qui avoit esté volée à Mr de Gourville, il fit passer le Voleur à travers la Foire, & aprés avoir conduit ceux qui l'accompagnoient jusqu'à la derniere maison du costé des Incurables, il dit. qu'il faloit aller à Versailles. Vous remarquerez que l'Assiete ayant esté volée au mois d'Octobre, la Foire au travers de laquelle il faisoit passer le Voleur n'es-

soit pas ouverte en ce temps-là.

Voicy ce qui s'est passé à Chantilly. Monsieur le Prince voulut sçavoir qui avoit volé les Truites d'un Bassin. La Baguette tourna sur plusieurs endroits de ce Bassin, pour marquer que ce n'estoit pas par un seul qu'on avoit volé les Truites. La Baguette conduisit Aimar & sa Compagnie à une petite maison, & montra les lieux où elles avoient esté mangées. Elle ne tourna pas pourtant sur les personnes qui estoient presentes, mais un de la maison qui estoit absent, si-tost qu'il le sçeut, alla trouver Jacques Aimar pour

se faire declarer innocent par la Baguette. Aimar qui estoit pour lors couché, & qui se disoit fort las, ayant esté obligé de se lever par l'importunité de cet homme, prit sa Baguette, & elle tourna, ce qui l'obligea de prendre la fuite, dans la crainte qu'on ne prist cela pour une conviction. L'on fit ensuite monter le premier Payſan qu'on rencontra, & l'on dit à Jacques Aimar qu'il y avoit une personne dans la compagnie que l'on soupçonnoit du vol des Truites. Il fit tourner un peu sa Baguette sur cet homme, & dit qu'il n'avoit point

servy à voler les Truites, mais qu'il en avoit mangé. Enfin, pour le mieux pousser à bout, l'on prit un garçon d'environ douze ou quatorze ans, & Mr de Vervillon insinua doucement comme en confidence à Jacques Aimar que c'estoit le fils de celuy qui s'estoit enfuy. Aimar ne fit pas semblant de l'entendre, mais il luy fit tourner la Baguette d'une rapidité merveilleuse, & dit qu'il avoit volé & mangé les Truites. Remarquez qu'il n'y a qu'un an que ce garcon demeure à Chantilly, & qu'il y en a plus de sept que les Truites ont été volées,

Il y a d'autres circonstances en ces faits, mais toutes à la confusion de Jacques Aimar.

L'on voulut éprouver s'il avoit quelque habileté pour connoistre les eaux & leurs sources, qu'une infinité de gens se vantent de découvrir, mais dans cette recherche de l'eau, il passa trois fois sur la Riviere de Chantilly qui est cachée par une voute de Pierres, & par de la terre & des arbres qui sont dessus, sans que la Baguette tournast. On luy dit mesme, lors qu'il estoit sur cette riviere, de prendre garde s'il ne trouvoit point d'eau; tout cela

fut inutile, la Baguette ne tourna point. Mr Bussiere qui estoit present luy demanda si les yeux luy serviroient pour deviner les endroits qu'il venoit de marquer à une allée où il disoit qu'il y avoit de l'eau, & Aimar ayant rèpondu que non, on luy dit qu'il ne pouvoit pas donner un tesmoignage de sa sincerité qui pleust davantage à Monsieur le Prince que celuy qu'on luy alloit proposer. C'estoit qu'on luy banderoit les yeux, & qu'aprés cela on verroit si la Baguette trouveroit les mesmes endroits. Mais il ne voulut pas se soumettre à cette

épreuve. On luy demanda aussi comment en cherchant des sources & de l'eau, il distingueroit l'or & l'argent, s'il en rencontroit. Il répondit que son intention suffisoit pour ne s'y méprendre pas.

Mr Goyonot, Greffier du Conseil, par ordre & de concert avec S. A. S. feignit qu'on l'avoit volé, & fit casser un panneau de vitre. Aimar, qui fut appellé, fit tourner la Baguette sur la table, & sur la vitre cassée, sans qu'elle tournast sur l'escalier. Il la fit tourner au dessous de la fenestre, dans la

cour, & dit que le Voleur n'avoit point passé sur l'escalier, mais que le vol avoit esté fait par la fenestre & la cour, & continuant de poursuivre ce vol chimerique, il auroit trouvé sans doute un Voleur, mais on se contenta de luy demander par où avoit esté le Voleur aprés qu'il estoit sorty de la maison. Il dit que c'estoit à droite, parce que sa Baguette tournoit par là, & ne tournoit point du tout à gauche. Monsieur le Prince estant informé du fait par Goyonot, fit venir chez luy ce galant homme, & vous pouvez penser comment il y fut traité.

Mr Peyra, Concierge, vous témoignera qu'Aimar alla chez un Parent de Mr de la Fontaine, Maréchal des Logis du Regiment des Gardes, où l'on avoit forcé une armoire, & volé huit cens livres. Ce fourbe fit plusieurs tours pour decouvrir le vol, & comme il croyoit que c'estoit un vol feint, comme celuy de Mr Goyonot, la Baguette ne tourna en aucune sorte. Ainsi ne tournant point à de veritables vols, & tournant à des vols feints, on n'en sçauroit conclure autre chose, sinon qu'il la fait tourner comme il luy plaist. Tout le monde la

fait tourner auſſi, pour peu qu'on veüille s'en donner la peine. Il ne faut que prendre deux plumes neuves attachées par une fiſcelle du coſté qu'on les taille, une en chaque main, & les plier & les écarter pour les obliger à faire reſſort & à ſe mouvoir. Vous en verrez un modelle imparfait qui ne laiſſera pas de vous ſurprendre.

Un jeune homme, dans le doute que ſa Maiſtreſſe fuſt ſage, differoit toujours à ſe marier. Il alla conſulter l'homme à la Baguette, pour ſçavoir de luy ſi elle n'eſtoit point galante. Aimar

reçeut deux écus que luy donna ce jeune homme, & dit ensuite au Valet de Chambre de Mr Briol, que ce n'estoit pas assez qu'il eust esté payé de l'Amant, qu'il le vouloit estre aussi de la Maistresse, & qu'il iroit la trouver pour l'avertir qu'il sçavoit de ses nouvelles, & qu'il falloit qu'elle luy donnast de l'argent, si elle vouloit qu'il dist qu'elle estoit sage.

Peut-estre pensez-vous que je vous écris une Comedie pour vous divertir. Non, Monsieur, ce sont des faits certains dont je vous fais part. J'aurois bien

d'autres choſes à vous dire, qui ſont auſſi vrayes, & plus ſurprenantes, ſi je vous parlois de l'infidelité des Maris & des Femmes que la Baguette connoiſt, & des innocens qui ont eſté accuſez & mis en priſon par la Baguette, & que les vrais coupables ont juſtifiez enſuite. Il y a des Scelerats d'une nouvelle eſpece, qu'on prend pour d'honneſtes gens, & qui entrent en commerce avec Aimar. Ils indiquent les chemins, & font arrêter la Baguette par des mines, des gēſtes, & des paroles meſmes aux lieux où ils veulent. Ce que

j'ay à vous en dire ſera le ſujet d'une autre Lettre.

Mr Ferroüillard, Marchand de Draps, de la ruë des Mauvaiſes-paroles, appella Jacques Aimar le ſoir avant ſon depart, dans la penſée qu'il pourroit luy faire recouvrer quatre ou cinq pieces de drap qu'on luy avoit dérobées. Pour l'engager à cela, il luy donna un habit, qu'Aimar fit porter par proviſion à l'Hoſtel de Condé. La Compagnie fut nombreuſe, pluſieurs Voiſins ayant voulu voir ce qu'il feroit. Mrs Renier, Tourton, du Chaiſne, Mortier, & autres en eſtoient.

La Baguette les conduisit aux Jesuites par la Greve, à Piquepuce, à Montreüil, & comme il falloit se reposer, & manger, on dit à Aimar, dans un lieu où l'on s'estoit arresté, qu'on luy donneroit quatre Loüis d'or, pourvû qu'il fist tourner sa Baguette à un demi-pied de ces Loüis, dans un espace de seize pieds en quarré où on les avoit cachez. Il refusa le party, & comme il estoit fort tard, il dit qu'il viendroit reprendre la piste le lendemain. Il la reprit en effet. aprés qu'il se fut débarassé de ceux qui l'accompagnoient, & mena Mr

Ferroüillard jusques à Nully, aprés quoy il s'en alla. Ainsi le Marchand perdit son habit, & fit inutilement pour environ cinquante francs de dépense. Je croy qu'il n'en faut pas davantage pour vous convaincre qu'Aimar est un fourbe. On m'a dit que la Baguette tourne par le ressort que fait chaque branche en la courbant, comme deux forces qui se balancent, & qu'un mouvement insensible du poignet les détermine de telle sorte, que les mains sont comme deux pivots immobiles.

L'on pensoit que la crainte de l'Homme à la Baguette pourroit

retenir les petites gens à l'Hoſtel. Cependant dans le temps meſme que ce Fourbe y a eſté, l'on a volé impunément aux Ecuries de Son A. S. la valeur de cent écus, ſans qu'il ait pu rien trouver. Vous en apprendrez encore davantage par la copie de la Lettre que vous allez lire. Elle eſt de M^r Robert, Procureur du Roy au Chaſtelet de Paris, & adreſſée au Pere Chevigny, ſon Oncle, Aſſiſtant du Pere General de l'Oratoire.

AU R. P. CHEVIGNY.

IL est vray que sur toutes les merveilles qu'on disoit de Jacques Aimar & de sa Baguette, Monsieur le Prince a eu la curiosité de le faire venir à Paris. Quand il y fut arrivé par son moyen ou à son occasion, on rapporta le prix de deux Flambeaux d'argent qui avoient esté volez il y a deux ans. Monsieur le Prince me fit l'honneur de m'en parler, non pas comme croyant le secret de Jacques Aimar, mais comme en doutant, &

voulant en éclaircir la fausse-
té ou la verité. Je pris la li-
berté de dire à S. A. S. que je
ne croyois point du tout l'ha-
bileté de cet homme, que
c'estoit assurément une beste
ou un fripon, & qu'encore
qu'il y ait dans la nature bien
des secrets dont nous ne con-
noissons pas les causes, &
dont les effets passent nos rai-
sonnemens & nos lumieres,
neanmoins ce que disoit Jac-
ques Aimar estoit porté trop
loin pour estre veritable. J'a-
joutay mesme, qu'il n'estoit
pas permis de douter sur ces
matieres.

matieres, & que toutes les folies qui ſont faites tous les jours par les gens qui cherchent les Treſors cachez, & d'autres choſes par le moyen des Eſprits, & par tous les Chercheurs des Secrets, n'eſtoient point faites par des gens perſuadez, mais par des gens qui doutoient, & qu'ainſi pour éviter ces inconvenients il faloit eſtre ferme à rejetter toutes ces viſions, & à ne les point croire. J'offris à S. A. S. pour la détromper, de la mener avec Iacques Aimar, en des lieux, où des hommes

avoient eſté tuez, & dans leſquels il s'eſtoit commis des vols, & luy dis que comme on ſçavoit où eſtoient les coupables, & les chemins qu'ils avoient tenus depuis qu'ils avoient tué ou volé, nous connoiſtrions avec certitude quelle eſtoit la vertu de la Baguette. J'eus donc l'honneur de l'accompagner dans la ruë Saint Denis, en un lieu où un Archer du Guet avoit eſté tué de quinze ou ſeize coups d'eſpée par des gens qui avoient eſté menez depuis au Chaſtelet. Jacques

Aimar passa deux ou trois fois sur le lieu avec sa Baguette, & elle ne tourna jamais. Il dit pour s'excuser qu'elle ne faisoit point d'effet pour le meurtre commis par un mouvement de colere ou d'yvrognerie, mais seulement pour des assassinats premeditez, commis avec cruauté, ou pour voler, & qu'en toutes sortes de crimes elle cessoit de tourner, quand les coupables les avoient avoüez, bien qu'ils ne fussent pas encore punis. Vous jugez bien quelle consideration on

doit faire sur ces sortes de distinctions, mais afin qu'il ne restast plus aucune difficulté, j'eus l'honneur de mener Monsieur le Prince dans la ruë de la Harpe en un lieu où je sçavois qu'il avoit esté commis un vol, au moment duquel le voleur avoit esté trouvé en flagrant delit, saisy de la chose volée & mené au Chastelet, où neanmoins il nioit le fait, quoy qu'il fust chargé & convaincu par plusieurs Témoins, mais la Baguette ne tourna point encore, & Jacques Aimar n'en

put donner aucune raiſon. Voila tout cē que je ſçay de l'affaire. J'ay ouy dire que depuis en pluſieurs autres experiences faites à Verſailles, & à Chantilly, la Baguette n'a pas eſté plus heureuſe; que meſme Jacques Aimar avoit eſté convaincu de ſuppoſition, & l'avoit avoüé, mais je ne le ſçay que par bruit commun, n'ayant pas cru devoir prendre aucun ſoin d'une pareille fadaiſe, qui marque combien les hommes ſont faciles à donner creance aux choſes nouvelles, & qui

leur paroiſſent extraordinaires. Je ſuis &c.

Je vous diray pour concluſion que S. A. S. veut bien qu'on aſſeure le Public pour le détromper, que la Baguette de Jacques Aimar n'eſt qu'une pure illuſion, & une invention chimerique. Ce ſont des paroles de Monſieur le Prince.

Le 6. de ce mois, Mr le Chevalier de Grenier, Fils du Procureur du Roy des Treſoriers de France de Bordeaux, qui avoit oüy tirer à trois ou

quatre lieuës de Bayonne, où il commande une Courbette de Sa Majeſté, alla joindre trois Baſtimens qui ſe battoient, & ayant reconnu que c'eſtoit un Marchand François que deux Fregates de Saint Sebaſtien attaquoient, il l'aborda, & luy dit qu'il priſt ſa route pour France pendant qu'il feroit feu, & arreſteroit les Ennemis, ce que le Marchand executa ſans eſtre tombé entre leurs mains. Aprés un combat de cinq à ſix heures, Mr le Chevalier de Grenier fut enlevé, un

boulet des Ennemis ayant mis le feu à ſes poudres, & en même temps la Courbette coula à fond. Comme il ſçait fort bien nâger, il ne perdit point courage, & s'eſtant dépoüillé dans l'eau, à l'exception de ſes Culottes, il tâchoit de ſe ſauver. Les Eſpagnols le voyant en cet eſtat luy envoyerent une Chaloupe qui le mena à S. Sebaſtien, où on luy marqua une grande eſtime pour ſa bravoure. Il s'eſt trouvé bleſſé au bras d'un coup de Mouſquet, mais la bleſſure n'eſt point dange-

reuſe, Il avoit auſſi le viſage égratigné, & les mains un peu brûlées.

Le 14. de ce meſme mois, quarante Vaiſſeaux ſortirent du Havre à la marée du matin avec un vent d'Oueſt, & une eſcorte de trois Fregates, l'une montée de douze pieces de Canon, & les deux autres de ſix. Ils firent route vers Calais & Dunkerque ſous les ordres de M^r de S. Michel, qui commandoit la Fregate de douze Canons, appellée *la Gratieuſe*. Le lendemain eſtant à travers Dieppe, ils apper-

ceurent deux Armateurs qui venoient ſur eux. Mr de Saint Michel fit oſter incontinent la flamme du grand maſt, ordonnant à l'une des deux autres Fregates de lamettre. Il fit auſſi boucher ſes ſabords, afin de pouvoir paſſer pour un Navire Marchand. Ce ſtratagême qui trompa les Armateurs, eut tout le ſuccés qu'il en avoit attendu. Comme il eſtoit à l'avant-garde, ils ne manquerent point à venir ſur luy, mais ils furent bien ſurpris, lors qu'eſtant à la portée du Mouſquet, il fit ouvrir ſes

ſabords, & tirer une bordée, ce que l'on executa ſi à propos qu'on démaſta un des Armateurs de ſon maſt d'avant. Cet Armateur ſe batit durant quatre heures avec une vigueur incroyable, juſqu'à ce qu'enfin ayant eſté démaſté de tous ſes maſts, il fut contraint de ſe rendre. Il eſtoit monté de huit pieces de Canon, & de ſoixante hommes d'équipage. On le conduiſit à Dieppe. L'autre Armateur ſe ſauva à force de voiles, & la Flote des quarante Navires ayant pourſuivy ſa route avec un vent

favorable, arriva le 16. à Dunkerque. Il n'y eut qu'un seul homme des nostres bleſſé en cette rencontre.

Le meſme jour 16. un Gentilhomme Irlandois, envoyé par le Prince d'Orange avec quatre tres beaux Chevaux, dont il faiſoit preſent à l'Electeur de Baviere, paſſa par Arras. Il avoit débarqué à Nieuport, & aprés quelque ſejour qu'il y fit, il en partit comme pour ſe rendre à Bruxelles, mais lors qu'il fut hors les portes, il ſe lança avec les Chevaux dans le Canal, qu'il

paſſa à nâge, & vint à Furnes & à Dunkerque, où on luy donna un paſſeport. Il va à Verſailles. On peut voir par là qu'il ne manque à la pluſpart des Sujets du Roy d'Angleterre que l'occaſion pour faire la meſme choſe. Ce que le remords feroit faire aux uns, les autres le feroient parce qu'ils ont receu par force le Prince d'Orange.

Vous avez ſçeu ce qui s'eſt paſſé à l'égard de l'Ordre de ſaint Lazare. Comme ceux à qui le Roy l'avoit donné, ne doivent plus en porter la

Croix, Mr Manſard & Mr le Noſtre que Sa Majeſté en avoit honorez, ont eſté reçeus dans l'Ordre de Saint Michel, & ils en ont preté le ſerment entre les mains de Mr le Duc de Beauviliers. Je vous ay ſi ſouvent parlé de ces deux Illuſtres, que je n'ay rien à vous en dire aujourd'huy, ſi non, que l'antiquité auroit de la peine à produire d'auſſi belles choſes qu'ils en ont fait pour le Roy. En vous parlant de l'Ordre de Saint Michel, je croy que je vous feray plaiſir de vous entretenir de ſon

Institution, qui fut faite à Amboise le 1. d'Aoust 1469. par le Roy Loüis XI. Fils de Charles VII à l'honneur de l'Archange Saint Michel, Gardien, & Protecteur du Royaume. Ce Prince ordonna que tous les Chevaliers de cet Ordre porteroient un Collier d'or fait à Coquilles, lassées l'une avec l'autre d'un double Laqs, assises sur Chainettes, ou Mailles d'or, d'où pendroit une Medaille, dans laquelle la figure de Saint Michel seroit empreinte combatant, & foulant aux pieds le Dragon.

Cet Ordre fut particuliere-ment établi en memoire de ce qu'on pretend que Saint Michel combatit à Orleans contre les Anglois, ce qui avoit obligé Charles VII. à avoir toûjours l'Image de cet Archange, que l'on portoit devant luy quand il alloit à la Guerre. Les Statuts de l'Ordre furent de soixante & six Articles, dont le premier portoit qu'il y auroit trente-six Gentilshommes de nom & d'armes, sans reproche, dont le Roy seroit Chef & Souverain, qui se-

roient tenus de laiſſer tout autre Ordre, excepté d'Empereurs ou de Rois. Ces paroles furent la deviſe de celuy cy, *Immenſi tremor Occeani*. Elles faiſoient voir que les François ayant obtenu contre les Anglois pluſieurs Victoires ſur terre, un peu avant l'Inſtitution de cet Ordre, ne deviendroient pas moins redoutables ſur Mer, par l'interceſſion de Saint Michel. L'établiſſement de l'Ordre du Saint Eſprit fait par Henry III. n'a pas empeſché que celuy de Saint Michel n'ait ſubſiſté en France

avec distinction. On ne reçoit aucun Chevalier du Saint Esprit, qui n'ait esté fait auparavant Chevalier de Saint Michel, & ceux qui ont l'avantage d'en estre honorez, portent ensemble les Colliers de ces deux Ordres.

En vous envoyant la Liste des Officiers Generaux nommez depuis peu par Sa Majesté, j'ay oublié à mettre Mr le Marquis de Longueval du nombre de ceux qui ont esté faits Marechaux de Camp. Il doit servir cette année en Roussillon. Quelques jours

aprés, Sa Majesté fit aussi Mr de Mégregny, qui est Ingenieur & Gouverneur de la Citadelle de Tournay, Marechal de Camp. En mesme temps Elle nomma trois autres Ingenieurs Brigadiers d'Armée, qui sont Mr du Puis-Vauban, Mr Lapara, & Mr le Commandeur du Bosc, tous trois déja Brigadiers dans le Corps des Ingenieurs. Ils ont servi avec beaucoup de distinction dans tous les Sieges. Mr du Puis-Vauban est Neveu de Mr de Vauban, Lieutenant General des Armées du Roy, & pre-

mier Ingenieur de France, & marche avec gloire sur ses traces. Mr Lappara a conduit les Sieges de Nice & de Montmeillan, & Mr le Commandeur du Bosc, sous Mr de Vauban Lieutenant General, s'est employé avec succez aux travaux des principales attaques du Siege de la Ville & du Chasteau de Namur. Il fut même blessé au bras dans la derniere qui fut la plus forte de ces attaques, & par laquelle le Gouverneur se trouva forcé à sortir enfin du vieux Chasteau.

L'Enigme du mois passé avoit esté faite sur les *dez à joüer*, & ceux qui l'ont expliquée dans son vray sens, sont Mrs Moreau, Prieur de l'Abbaye du Relec en Bretagne: Terrault de la Cossonniere, Chanoine de S. Pierre du Mans: de Monregret: Bonnard de l'Hostel du Quesnoy, Place Royale: le Chevalier de la Chaise: Guyon de la Sardiere, & Fonteny, Officiers du Regiment du Roy à Abbeville: Chavance l'ainé de Lyon: Pamphile: C. Hutuge d'Orleans: les Curez d'Auvillers & de

Bonnebos, du Dioceſe de Liſieux : Boulerie de Romenuy, Saunié de Corbon : de Boiſimont : des Fontaines, Directeur du Pavillon des Celeſtins : Rouſſelin de la Galerie des Petits-Peres : Iſidore & ſa Tranquille : le Medecin Mouſquetaire : le charmant prétendu Epoux de la belle Maconnoiſe : le fidelle Berger de l'Indifferente M. P. le Tendre & paſſionné de la belle M. l'Amant de la Belle à l'Anagramme *Je panche en amour* de la grande ruë de Houdan ; l'Empreſſé de la nouvelle al-

liance ; le Chiron conſtant, & la cruelle Manon de la porte S. Antoine ; le petit Coq reveille matin du Faux-bourg S. Antoine, & la petite Javote de la Porte de Richelieu ; l'Avanturier du quartier de S. Pierre aux bœufs ; l'Amant conſtant de la Bergere Fidelle des bords du Clain de Poitiers ; la ſpirituelle ſocieté des Priſonniers du Fort l'Eveſque ; le gros Controlleur & ſa charmante de la ruë des Lombards ; le Docteur ſans étude ; l'aimable Nocloiſe à l'Anagramme, *le vray merite Bour-*

geois ; Diane de la Foreſt d'Alcleon ; le Berger à l'Anagramme, *le ſiecle d'amour* ; la Nymphe aimantée ; le Chevalier Inviſible de la bague de Giges : l'aimable Audran : l'aimable Angelique de Kervily du Faux-bourg de Liviere d'Angers : l'aimable Tante & ſa charmante Niece de la ruë Montconſeil, & leur bien aimé T. M. l'aimable Manon à la gorge enchantée de la ruë aux Ours : la jeune & la belle de la Broiſe de S. Lo : la belle blonde à l'Anagramme *merite & loyauté* : les trois Veſtales du

du Rendez-vous : la belle Photine : la ſocieté de Beau-regard ruë d'Enfer : les deux Rivales reconciliées & leur parjure Amant : la nouvelle ſocieté du Jardin de Lion : l'aimable Sanguin, de la ruë neuve S. Eſtienne : la Charmante de S. Eloy d'Orleans : l'aimable Madelon, & ſes trois Sœurs recluſes.

L'Enigme nouvelle que je vous envoye eſt de Madame de la Prairie Cairon de Caen.

ENIGME.

A L'abry d'une peau legere
Je tiens cent Heros enfermez,

Et par moy seulement leurs faits sa
renommez
Sont à couvert de la pouſſiere.

Cependant ſous l'éclat des ornemens
divers
Dont ma figure eſt reveſtuë,
Je cache avec ſoin à la veuë
Un corps qui bien ſouvent eſt tout
farcy de Vers.

Jugez de mes emplois ; quoy que fort
ignorante,
En un eſpace aſſez petit
Je renferme beaucoup d'eſprit;
Mais qui de me voir ſe contente,
Sans regarder jamais ce que j'ay dans
le cœur,
Eſt ſans doute un pauvre Docteur.

J'ay veu pour mõ malheur la dieu ine Si lui=e, Sans l'adueu de son coeur ses beaux

yeux m'ont charmé. He=las si je n'en suis aymé, Je sens que j'en perdray la

vi=e, helas helas si je n'en suis aymé je sens que je perdray la vi=e.

Les Amans comptent toujours pour le plus grand des malheurs, le chagrin de ne pouvoir estre aimez de ce qu'ils trouvent aimable. Si celuy qui a fait les Vers de la nouvelle Chanson que je vous envoye parloit bien sincerement, il seroit à plaindre.

AIR NOUVEAU.

J'Ay vû pour mon malheur la divine Silvie;
Sans l'aveu de son cœur ses beaux yeux m'ont charmé.
Helas! si je n'en suis aimé,
Je sens que j'en perdray la vie.

Les Lettres de Turin portent qu'il a percé à Monsieur le Duc de Savoye un abcés à la joüe & dans la bouche, & que cet abcés, avant que de percer naturellement, comme il a fait, avoit causé à ce Prince pendant plusieurs jours une fiévre, tantoſt tierce, tantoſt double-tierce, dont il s'eſt veu delivré, preſque auſſitoſt que cette heureuſe operation de la nature a eſté faite. Il en a eu pourtant de nouveaux reſſentimens quelques jours aprés, & cela fait craindre qu'elle ne revienne. Ce

Prince avoit fait écrire à Paris, avant que ſon abcés fuſt percé, afin d'avoir le remede pour guerir les fiévres intermittentes, du feu Chevalier Talbot, connu ſous le nom du Medecin Anglois.

On écrit de Milan qu'on y va tenir une Conference au ſujet des affaires d'Italie, & de la Treve à la quelle l'Eſpagne veut que toutes les parties conſentent. Les Nonces du Pape s'y doivent trouver auſſi bien que les envoyez de Veniſe & des autres Alliez, & Monſieur le Duc de Savoye

ne pouvant y assister à cause de son indisposition, y envoye Mr le Marquis de Parelle. Le 16. de ce mois le Comte de Caprara partit de Turin pour s'y rendre avec l'Envoyé extraordinaire de l'Empereur. Les Princes d'Italie y doivent aussi envoyer des Deputez. Il n'y avoit encore en ce temps-là aucun mouvement de Troupes en Piedmont, & l'on y disoit hautement, que l'Empereur estoit obligé d'en retirer une partie des siennes, pour les envoyer en Hongrie, où il en a grand besoin.

Il n'y a point encore eu de Guerre qui ait plus deplacé de Souverains, en les faisant sortir de leurs Etats, que celle qui agite aujourd'huy toute l'Europe. Ils vont & viennent sans cesse, & ne s'en trouvent pas mieux dans leurs affaires. Les Bavarois sont fort mecontens de ne voir plus leur Prince. Il les a épuisez d'argent par celuy qu'il en a tiré depuis le commencement de cette Guerre : le Commerce n'y en a point remis, & un Etat sans Souverain devenant desert, les

Etrangers s'empreſſent peu d'y en apporter.

Quant à ce qui regarde les affaires du Prince d'Orange, il eſt aiſé de voir qu'il eſt plus embaraſſé que jamais. Le Parlement n'eſt pas ſatisfait de ſa conduite. Le reſte de la Nation l'eſt encore moins, & quoy qu'elle n'eclate pas, tout en eſt à craindre au moindre mécontentement. Ses affaires empirent tous les jours, & elle ne voit rien à eſperer pour cette Campagne. Ce Prince a eſté contraint de partir avec beaucoup moins d'argent &

de Troupes que les années precedentes. Les Hollandois, qui de leur costé n'ont pu remplir l'estat de guerre sur le pied de l'année derniere, ne sont pas contens de luy. Les Alliez ne peuvent fournir aux Hollandois autant de Troupes qu'ils ont fait par le passé, à cause des broüilleries que cause l'erection du neuviéme Electorat, & parce que d'un autre costé la Guerre doit estre plus forte en Hongrie cette Campagne, que les precedentes. Les Armées de France sont plus nombreuses qu'elles

n'ont encore esté. Les Magasins sont remplis ; l'union regne dans l'Etat, les Cœurs & les Bourses sont au Roy ; Sa Majesté se porte parfaitement bien, & ses Ennemis incertains où pourra fondre l'orage, sont dans de perpetuelles apprehensions.

Vous me demandez cequ'on pense icy, touchant la Descente dont le Prince d'Orange menace la France. Je vous diray qu'il est difficile de reussir dans une entreprise, lors que l'on en parle assez hautement pour en avertir ses En-

hemis, & que puis que le Prince d'Orange affecte de la faire publier dans toutes les Nouvelles d'Angleterre & de Hollande, il n'y a pas d'apparence qu'il ait resolu de la tenter. Comme il n'est parvenu où nous le voyons, que par le Secret, & non par la force des Armes, il n'est pas à croire qu'il soit devenu assez sincere & assez malhabile pour dire ce qu'il veut faire. D'ailleurs il n'est pas vray semblable, que les Anglois risquent une Descente, ayant eu un esté entier pour

executer ce dessein, aprés le malheur que les Vents avoient causé à nostre Flotte, & s'ils ont reconnu que c'estoit une chose impossible, pendant qu'ils avoient deux nombreuses Armées Navales en Mer, & que nous n'y avions pas un Vaisseau, nous devons estre persuadez, que le Prince d'Orange a des vuës bien éloignées, lors qu'il fait publier luy-méme que les Anglois vont faire cette Descente. Voicy ce que l'on peut penser sur ce sujet avec quelque vray-sem-

blance. Les Anglois sont outrez du nombre infini de Bâtimens qui leur ont esté pris par nos Armateurs, depuis le commencement de cette Guerre, & je dois vous dire, qu'un Armateur de Saint Malo vient encore de leur en prendre cinq. Tous les Assureurs d'Angleterre se trouvant presque ruinez, aussi-bien que le commerce qui est tout-à-fait diminué, on ne sçauroit faire un plus grand plaisir aux Anglois, que de leur parler d'une Descente en France, quand mesme le suc-

cez leur en paroiſtroit fort in-
certain, & c'eſt un moyen
ſeur au Prince d'Orange, de
venir à bout de beaucoup de
choſes qui luy ſeroient tres-
difficiles ſans ce pretexte. Ce
Prince n'ayant point paſſé
l'Acte pour eſtablir des Par-
lemens triennaux, l'argent or-
donné par le Parlement ne ſe
leve qu'avec peine, parce que
les Peuples ne ſont pas con-
tens, & le pretexte de la
Deſcente pourra faire aller les
levées d'argent un peu plus
viſte. Les Anglois ne veulent
point voir dégarnir la Tour

de Londres, de Canons & de munitions, ny permettre que leurs bleds soient tirez hors du Royaume ; mais lors qu'on parlera de Descente en France, ils verront embarquer toutes ces choses avec plaisir, & quand elles seront embarquées & que le Prince d'Orange les aura fait passer en Flandre, il faudra bien que les Anglois se contentent, lors qu'il leur representera qu'il en avoit un besoin extrême. Le pretexte de la Descente luy donne aussi lieu de laisser beaucoup de Troupes en Angleterre, en

faisant croire que c'est pour servir au débarquement. Toutes ces Troupes n'y resteront que pour tenir les Peuples sous le joug, pour empêcher les Mécontens d'éclater, & pour faire lever plus facilement l'argent ordonné. Le Prince d'Orange a cru aussi qu'en faisant répandre en France qu'il avoit resolu d'y faire faire une Descente, ce bruit obligeroit le Roy de dégarnir ses Armées, en envoyant des Troupes sur toutes les Costes. Sa Majesté y a préveu, sans que ses Armées soient

moins nombreuſes, & a jugé, quoy que la Deſcente ne fût pas à craindre, qu'il falloit ſe mettre en eſtat de repouſſer les Ennemis ſur toutes les Coſtes, afin d'empêcher ſes Sujets de s'alarmer; car parmy le grand nombre, il y en a toujours de plus timides les uns que les autres.

Mr le Maréchal d'Eſtrées doit commander d'un coſté, & Ms le Comte de Servon, & Mr de Gaſſion doivent ſervir d'Officiers Generaux en Normandie, ſous le General qu'il plaira au Roy de nommer.

Plusieurs Ingenieurs sont partis ; ils doivent obeir à Mr de Combes, & l'Artillerie commandée pour cette Province est en estat. Je suis, Madame, vostre, &c.

A Paris ce 30. Avril 1693.

Je viens de recevoir de Turin des Lettres du 19. *de ce mois, qui marquent que deux Couriers y avoient apporté la nouvelle de l'ouverture des Conferences pour la Tréve à Milan, & que les Peuples de Piedmont estoient si*

utiguez de la guerre, qu'ils de-
mandoient hautement la Paix ou
une Tréve. La fiévre a repris à
Monsieur le Duc de Savoye.
Son mal, dont je vous ay déja
parlé dans cette Lettre, a discon-
tinué de suppurer, ce qu'on attri-
buë à la foiblesse de la nature.
Comme plusieurs Régimens desti-
nez pour le Piedmont ont passé
en Catalogne & en Allemagne,
le bruit avoit couru que nostre
Armée seroit foible en Italie,
mais il est seur qu'elle sera supe-
rieure à celle des Ennemis, &
qu'il y restera cent Bataillons
& soixante Escadrons.

TABLE.

Prelude, contenant ce qui s'eſt paſſé à l'Academie Françoiſe, à la reception de Mr l'Abbé de la Motte-Fenelon.

Privilege accordé à Mr de Hautefeüille. 16

Reflexions Chreſtiennes par Mademoiſelle des Houlieres. 37

Article curieux, qui fait voir que les connoiſſances de la Medecine ſont foibles. 48

Bapteſme du Comte de Laugere. 54

Officiers Generaux. 55

Acte contenant les affaires du neuviéme Electorat. 71

Stances. 77

Madrigal. 82

TABLE.

Mariages. 83

Ordre de S. Loüis, rétabli 91

Histoire. 115

Reception faite à Mr le Nonce à l'Academie de Peinture & de Sculpture. 144

Mort, Testament & Convoy de Mademoiselle d'Orleans. 148

Lettre sur la Physique Occulte de la Baguette Divinatoire. 171

Mr le Duc du Maine reconnu pour Souverain de la Principauté de Dombes dans les lieux qui en dépendent. 189

Morts. 194

Lettre écrite à la Reine de Suede. 208

Mort de Mr le Marquis de Robias. 247

Reception faite à Mr de la Chapelle à l'Academie de Nismes, comme Academicien de l'Academie do Paris. 247

TABLE.

Autre mort. 253
Manieres obligeantes du Roy. 254
Menagiana. 259
Lettres contre la Baguette. 260
Avantures de Mer. 294
Chevaux envoyez par le Prince d'Orange à l'Electeur de Baviere envoyez en France. 300
Ordre de S. Michel donné à Mrs Manſard & le Noſtre. 302
Nouveaux Brigadiers faits par le Roy. 306
Article des Enigmes. 309
Nouvelles de Piedmont & de Milan. 316
Nouvelles d'Angleterre, des Alliez & de France. 319
Deſſeins du Prince d'Orange ſur le ſujet de la Deſcente en France, qu'il fait publier. 322
Apoſtille. 330

Avis pour placer les Figures.

La Medaille doit regarder la page 189.

L'Air doit regarder la page 315